



GRAND CONCOURS SUR LES ACTIVITES DE LA FERME

cahier B

LE SOLEIL

QUÉBEC, VENDREDI 22 AVRIL 1983
87e année, no 98 48 pages 4 cahiers

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.10 •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 35c

Règlement hors cour pour le saccage de LG-2

Laliberté avait donné le mandat

par J.-Jacques SAMSON
Les procureurs de la Société d'énergie de la Baie James détenaient leur mandat directement du PDG de la SEBJ, M. Claude

Laliberté, pour préparer le 17 janvier 1979 un projet de règlement hors cour pour le saccage du chantier de LG-2. Ils avaient commencé à exé-

cuter ce mandat lors de leurs rencontres avec des conseillers du premier ministre Lévesque.

L'un des procureurs de la SEBJ, Me François Aquin, a présenté hier deux recueils de correspondance et de projets de règlement qui ont été ébauchés en janvier 1979 qui démontrent hors de tout doute, que même si les procès-verbaux du conseil d'administration sont discrets sur ces démarches avant le 6 février 1979 et si des membres du conseil ont reconnu ne rien savoir des visites des procureurs au bureau du premier ministre Lévesque, à cette période de janvier et février 1979, des négociations intensives se déroulaient dès les premiers jours du procès.

Les témoignages des procureurs de la SEBJ amènent les membres de la commission parlementaire au rôle qu'a pu jouer le

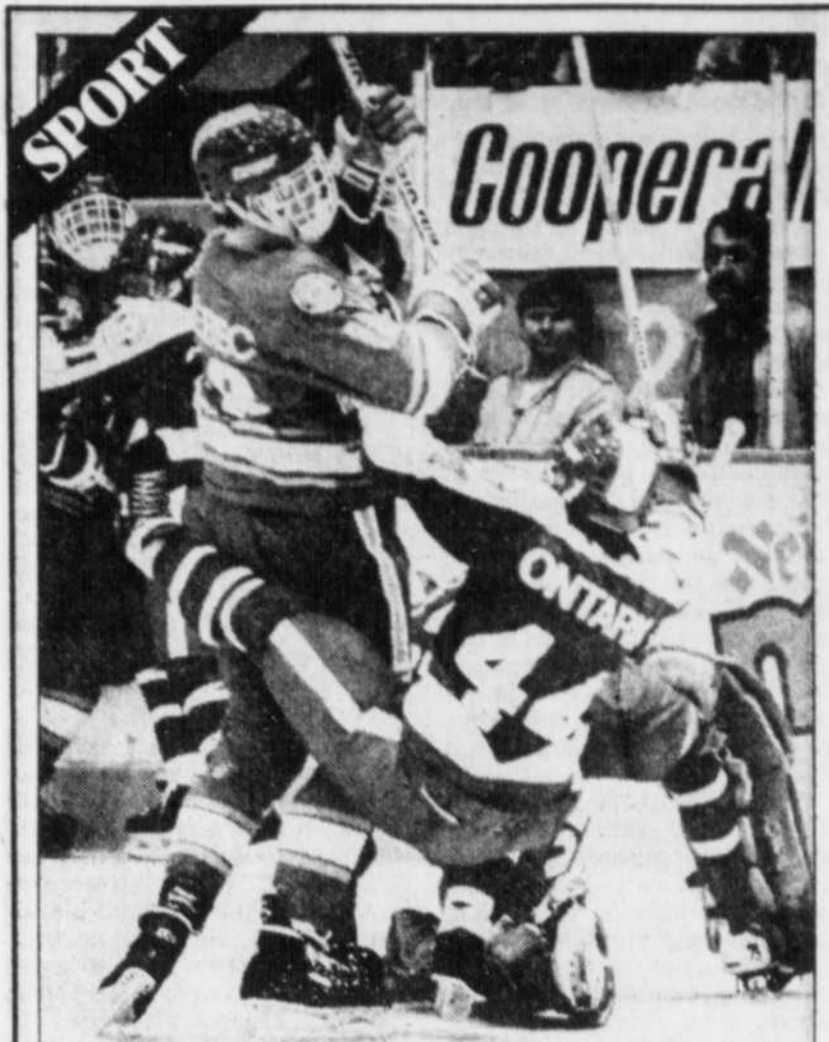
premier ministre Lévesque ou des membres de son bureau dans la conclusion d'une entente hors cour.

• Me François Aquin et Me Jean-Paul Cardinal de la firme Geoffrion, Prud'homme ont tous deux rencontré le directeur du cabinet du premier ministre, M. Jean-Roch Boivin pour discuter du dossier;

• ils ont pris le lunch avec M. Boivin le 2 février, le lendemain de la rencontre de M. Lévesque avec trois administrateurs de la SEBJ;

• Me Aquin, à la fin de janvier 1979, a reçu chez lui, un autre conseiller de M. Lévesque, le notaire Yves Gauthier, pour discuter des positions des membres du conseil d'administration de la SEBJ parce que les procureurs de la partie syn-

Voir page A-2, LALIBERTÉ
Autres textes, page A-3



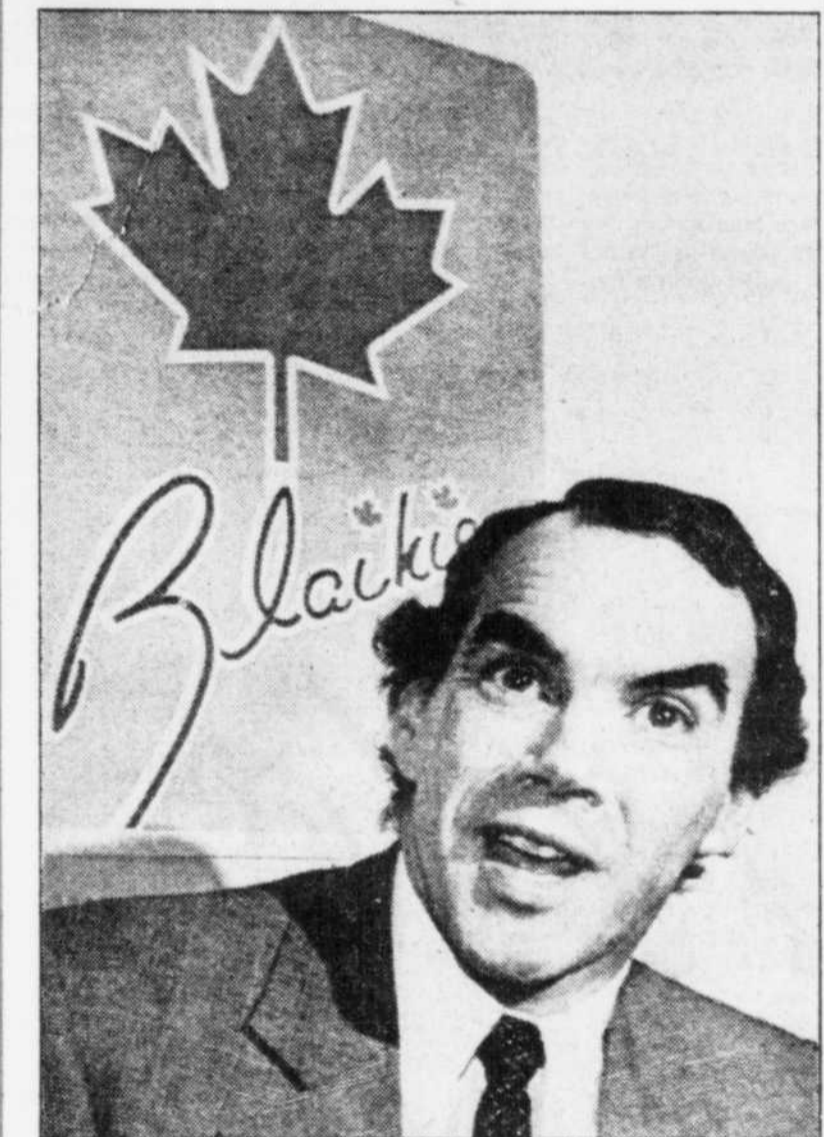
Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Retour en force des Gouverneurs

page C-1

Dionne bat la Tchecoslovaquie

page C-1



M. Peter Blaikie: "J'ai pris cette décision après avoir consulté mon entourage mais j'en assume l'entière responsabilité".

Blaikie se retire de la course

MONTREAL (UPC, CP, PC) — L'avocat montréalais Peter Blaikie s'est retiré hier de la course à la direction du Parti progressiste-conservateur, en disant qu'il croyait "ne pas avoir une connaissance assez approfondie des problèmes qui confrontent la nation".
Lors d'une conférence de presse improvisée aux bureaux de son organisation à Montréal, M. Blaikie a dit aussi reconnaître qu'un apprentissage politique plus complet lui serait nécessaire avant de pouvoir aspirer à un tel poste.
L'ancien président du parti a refusé d'indiquer quel candidat aurait dorénavant son appui dans la course, précisant qu'il annoncerait ce choix avant de se rendre au congrès de juin à Ottawa.
"C'est la décision la plus difficile que j'aie eue à prendre," a déclaré l'avocat de 45 ans. "J'ai pris cette décision après avoir

consulté mon entourage, mais j'en assume l'entière responsabilité."
Aux journalistes qui lui demandaient pourquoi il n'avait pas tiré les mêmes conclusions sur ses qualifications pour le poste, avant de lancer sa campagne il y a un peu plus d'un mois, M. Blaikie a répondu: "Tout ce que je peux dire, c'est que je regrette de ne pas l'avoir fait".

Organisation déçue
A la conférence de presse, plusieurs membres de l'organisation de M. Blaikie semblaient très déçus et leurs visages montraient des signes évidents de fatigue après une nuit sans sommeil durant laquelle la décision finale a été prise et communiquée à tous les partisans du Montréalais à travers le pays.
Une organisatrice, Mlle Syl-
Voir page A-2, BLAIKIE

Soyouz a échoué et est revenu sur terre

(D'après AFP et AP) — Le vaisseau Soyouz-T8 s'est posé d'urgence à 60 km au nord-est de la ville d'Arkalik, a annoncé ce matin l'Agence Tass, l'équipage ayant échoué, la veille, dans sa tentative d'arrimage à la station orbitale de 40 tonnes, Saliout-7.
Les cosmonautes Vladimir Titov, Guennadi Strekalov et Alexandre Serebrov se portent bien et le vaisseau s'est posé en douceur, ajoute l'agence officielle soviétique.

vaisseau qui aurait, ainsi, dévié de sa trajectoire.

Le responsable du centre d'observation britannique a dit qu'il soupçonnait que quelque chose n'allait pas puisqu'un bulletin de nouvelles soviétiques, dans la soirée d'hier, n'a aucunement fait mention de l'arrimage et de ses manoeuvres.

Plus tôt, dans la journée, la

radio moscovite avait indiqué que les trois cosmonautes étaient en excellente forme au terme de leur première journée entière dans l'espace et qu'ils se préparaient à entrer en contact avec la station orbitale, démarche la plus délicate et la plus répercutante de la mission.

La station orbitale Saliout, composée du vaisseau Saliout-7 et du vaisseau Cosmos 1,443 a déjà

reçu la visite de trois équipages depuis son lancement en avril dernier.

Le vaisseau Soyouz T-8 a quitté le cosmodrome de Baïkonour, en Union soviétique, mercredi. Ses occupants sont le lieutenant-colonel Vladimir Titov, 38 ans, l'ingénieur Gennady Strekalov, 43 ans, et le chercheur Alexandre Serebrov, 39 ans.

Mauvaise trajectoire

L'arrimage de la capsule Soyouz T-8 et de la station Saliout-8 devait avoir lieu dans la soirée, hier. Selon Radio-Moscou, la mission a été contremandée en raison d'une mauvaise trajectoire d'approche de la station Saliout. La radio soviétique n'a pas donné d'autres précisions.

Quelques heures auparavant, on avait indiqué à Houston, au commandement nord-américain de la défense aérospatiale, qu'hier, vers 17h, le vaisseau Soyouz se trouvait à seulement un kilomètre de la station orbitale Saliout.

M. Geoffrey Perry, de la station britannique de repérage de satellites de Kittering avait précisé qu'à 15h43, Saliout-7 se trouvait à quelque 80 kilomètres devant Soyouz T-8. En tout cas, suivant le groupe d'observation de satellites de Kittering, l'arrimage aurait dû être accompli, hier après-midi, puisque les deux satellites étaient sur la même orbite.

Peu bavards

M. Geoffrey Perry, un des directeurs du groupe d'observation britannique, a indiqué qu'il avait pu capter les conversations entre les astronautes soviétiques et leur base terrestre et que ces derniers semblaient calmes, et peu loquaces.

M. Perry a précisé que la mission avait sans doute échoué en raison d'ennuis techniques au niveau du "rendez-vous radar" ou du "système de contrôle de propulsion" assurant le déplacement du

Le budget du Québec sera connu le 10 mai



M. Jacques PARIZEAU

par Michel DAVID

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a confirmé, hier, qu'il prononcera son discours sur le budget le mardi 10 mai, soit le même jour que son homologue ontarien, M. Frank Miller.

L'an dernier, le budget avait été présenté le 26 mai et M. Parizeau avait lui-même admis que cette date était beaucoup trop tardive. Il s'était donc promis d'agir plus rapidement cette année.

A l'origine, il espérait même être en mesure de le présenter en même temps que les prévisions de dépenses, avant la date limite du 31 mars. Mais cette échéance a très vite été reportée à la mi-avril, puis à la fin du mois, et finalement en mai.

Le ministre désirait évidemment connaître les dispositions du budget fédéral avant de déposer le sien, de manière à pouvoir harmoniser ses mesures avec celles d'Ottawa.

Mais il attendait aussi le dépôt

du budget ontarien, auquel il attache toujours la plus grande importance. Or Queen's Park a annoncé, hier, que M. Frank Miller ne prononcera son discours que le 10 mai. A moins de prononcer le sien aussi tard que l'an dernier, M. Parizeau ne pouvait se permettre d'attendre plus longtemps.

Sommaire	
annonces classées D-3 à D-10	
Arts et spectacles C-6 à C-10	
Bingo Soleil D-1	
Bridge D-5	
Décès D-11	
Economie-finance B-2 et B-3	
Editorial A-8	
Faillite C-10	
Horoscope D-9	
Information régionale A-4 à A-6	
Loterie A-2	
Monde D-1	
Mot mystère D-8	
Mots croisés D-6	
Où aller à Québec C-10	
Page des lecteurs A-9	
Page documentaire A-9	
Patron D-7	
Sport C-1 à C-5	
Télévision C-8	

L'ANOREXIE
par Lise LACHANCE

LE SOLEIL publie, à compter de demain, une série d'articles sur l'anorexie, cette "maladie de la minceur" qui amène ses victimes à ne plus se nourrir.

Ces articles, dont la publication s'échelonne sur quatre jours, ont nécessité plusieurs semaines de recherches, de démarches, d'entrevues, de contacts délicats par la journaliste Lise Lachance.

LE SOLEIL a même dû lancer un appel afin de trouver des gens qui vivent ou ont vécu cette obsession et qui accepteraient d'en parler publiquement. Si tous se

sont identifiés au moment des entrevues, la plupart ont préféré ne dévoiler que leur prénom dans le journal.

Dans ce contexte de maladie "mystérieuse" dont plusieurs ont honte, les lecteurs ne verront donc que très rarement la photo de ces victimes de l'anorexie.

Dans tous les cas, leur démarche a été motivée par un souci de rendre service, d'une part en montrant à ceux qui se croient les seuls à se débattre dans cette angoisse, qu'ils ne sont pas des "phénomènes", d'autre part en aidant les proches à détecter la maladie le plus rapidement possible.

Nuageux avec quelques averses, aujourd'hui. Maximum de 7. Demain, nuageux.
détails, page D-3

LALIBERTÉ

(Suite de la première page)

dicale se targuaient d'avoir eu des contacts au bureau du premier ministre;

Enfin, Me Jean-Paul Cardinal a reconnu d'emblée avoir rencontré M. Jean-Roch Boivin les 9 et 27 février au bureau de ce dernier et avoir discuté avec lui des procédures en cours.

Me Cardinal a indiqué que M. Boivin et lui se connaissaient bien, qu'ils se voyaient souvent et qu'ils étaient amis. Le procureur de la SEBJ soutient du même souffle que M. Boivin ne l'a aucunement influencé. "Je dis devant cette commission que jamais M. Boivin n'a exercé quelque influence sur moi lors de ces négociations et que je n'ai jamais négocié le saccage avec M. Boivin, tel que le représentent d'ailleurs des documents qui sont devant la commission", a affirmé Me Cardinal.

Quant à Me Aquin, il a affirmé s'être gratté la mémoire pour se souvenir de la teneur des propos de M. Boivin, lors de leur repas du 2 février 1979, mais ne se souvient d'une recommandation du directeur du cabinet de M. Lévesque, sur les nombreux projets d'entente élaborés à ce moment: "Si vous faites quelque chose, a dit M. Boivin, ne vous accrochez pas uniquement à des papiers ou à des textes de transaction".

BLAIKIE

(Suite de la première page)

Cloutier, a affirmé que la campagne de M. Blaikie allait très bien et qu'il avait été prévu de présenter plus de 100 délégués québécois l'appuyant, la semaine dernière.

Le candidat a dit qu'il n'avait pas eu de problème de financement mais qu'il jugeait que la presse n'avait pas assez suivi de près sa campagne. "Je n'ai jamais vu autant de journalistes depuis le début de ma campagne", a-t-il lancé, hier, d'un ton amer.

Le seul député conservateur lui ayant accordé son appui, M. Blaine Thacker (Lethbridge-Foothills, Alberta), a dit qu'il voyait deux autres raisons au retrait annoncé hier. M. Thacker a dit que M. Blaikie avait comme handicap ses insuccès électoraux (défait en 1979 et 1980 par le libéral Rod Blaker dans la circonscription de Lachine) et la certitude de ne pas avoir assez de votes au premier tour de scrutin à Ottawa.

M. Blaikie, qui dit avoir dépensé moins de \$100,000 pour sa campagne, a annoncé qu'il retournerait à la pratique du droit.

Réactions

Joe Clark en tête, les autres candidats à la direction du parti se sont tous empressés hier de rendre hommage à M. Blaikie et

Cette phrase de M. Boivin ne signifie rien d'autre pour lui que "ne vous arrêtez pas sur des fleurs de tapis", a expliqué Me Aquin au SOLEIL.

Me Aquin a soutenu qu'il ne considérait pas cette rencontre comme "essentielle au dossier." Le procureur de la SEBJ, ex-député libéral et ensuite indépendant à l'Assemblée nationale de 1966 à 1968, a affirmé qu'il n'avait pas eu d'autre rencontre avec M. Boivin "dans ce dossier". Quelques jours plus tard, le 8 février, Me Aquin se souvient d'un appel téléphonique de M. Boivin qui s'informait s'il était exact que le règlement était bloqué sur l'aveu de responsabilité que refusait de donner le syndicat américain impliqué.

Me Aquin a indiqué en fin de soirée, hier, qu'il n'avait pas discuté du montant exigé par la SEBJ avec M. Boivin mais a répété s'être entretenu avec lui le 8 février sur l'exigence de la reconnaissance de la responsabilité des syndicats. Le maintien de cette exigence équivalait à dire qu'il n'y aurait jamais d'entente hors cour avec le syndicat américain, a rappelé Me Aquin.

Les procureurs ont soutenu n'avoir ni l'un ni l'autre négocié avec M. Jean-Roch Boivin en janvier ou février 1979.

d'exprimer l'espoir d'obtenir l'appui de ses partisans.

M. Clark a dit avoir téléphoné à M. Blaikie aussitôt après avoir appris la nouvelle. "Il était avec moi, à Winnipeg, quand j'ai eu à prendre une décision difficile, je voulais être avec lui, au moins par mes paroles, quand il a eu à prendre sa courageuse décision", a dit M. Clark.

"Peter est un homme que j'admire et je crois que ses délégués vont peut-être m'appuyer parce que nos vues se ressemblent", a déclaré le candidat Michael Wilson.

A Toronto, Michael Meighen, directeur de la campagne de Brian Mulroney en Ontario, a dit que le retrait favorisait son candidat.

Toutefois, un adjoint de M. Clark a fait remarquer que M. Blaikie pouvait difficilement appuyer M. Mulroney après avoir invoqué son manque d'expérience parlementaire. Contrairement à M. Blaikie, M. Mulroney n'a jamais été candidat dans une élection.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 15h30

Same: 8h00 à 13h00

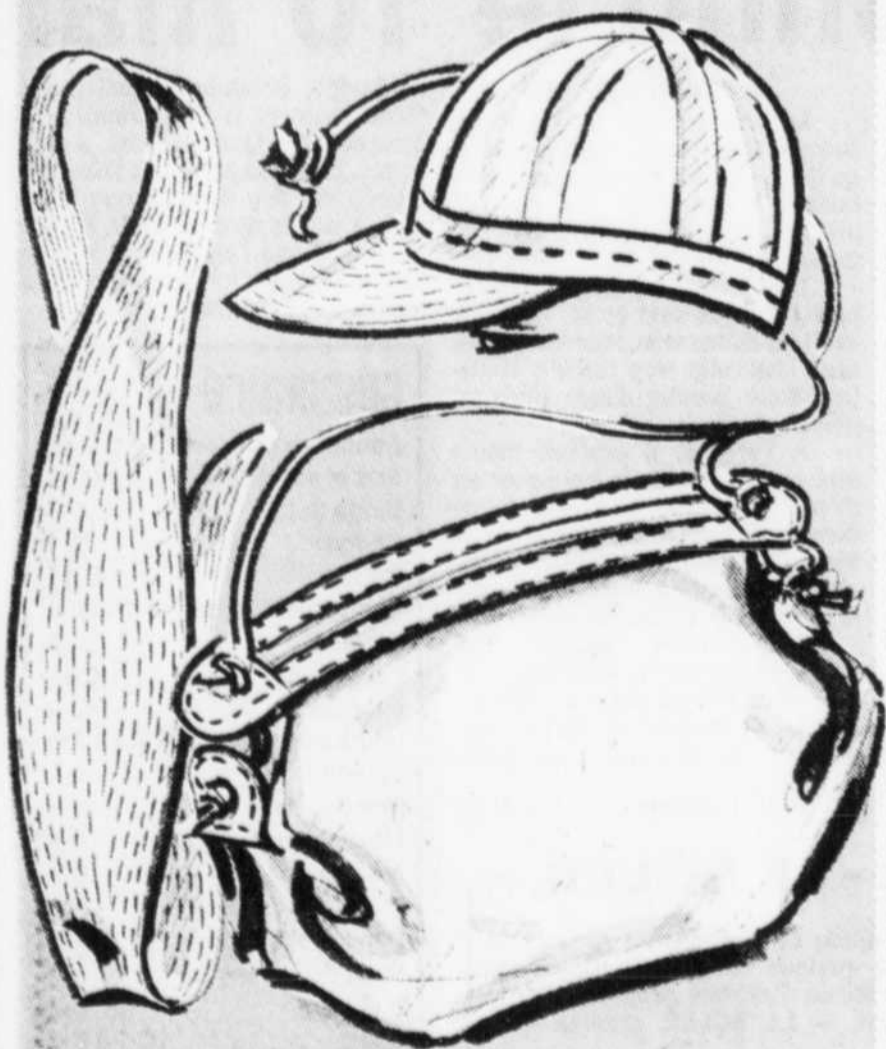
REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 15h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206



1 ton, 2 tons, 3 tons... pastel ou vifs...
compléments en canevas

comme un jeu de petits blocs de couleurs, des accessoires jeunes, avec des constructions de formes amusantes... voyez notre collection, plus de 10 couleurs-soleil... illustrés: sac transformable en sac à dos 14,00, ceinture double tour en coton surpiqué 12,00, casquette en coton 4,00

la maison

Simons

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



Réunion de Forum

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Jean-Pierre Côté recevait, hier, des représentants du programme Forum pour jeunes Canadiens qui sont à Québec pour la réunion régionale de l'organisme. Forum est un programme privé qui permet à chaque année à 400 jeunes Canadiens de 16 et 17 ans de passer une semaine à Ottawa afin de mieux connaître le processus de gouvernement au Canada. Sur la photo on reconnaît, de gauche à droite, Jean-Pierre Côté, Anne Routhier, une ancienne de Forum, et Frederick Gall, l'actuel président de cet organisme.

Robert Kaplan explique les perquisitions à Air Canada

OTTAWA (d'après PC) — Les perquisitions de la GRC au bureau et au domicile de M. Roger Amyot, président du conseil d'administration de la société Air Canada, seraient reliées à l'enquête sur les prétendues irrégularités survenues dans l'achat d'un siège social par la société, a fait savoir hier le solliciteur général, M. Robert Kaplan.

M. Kaplan a toutefois nié que la perquisition de mardi soit reliée aux controverses portant sur la faillite d'une firme montréalaise, Les Ateliers d'usinage Hall, pour laquelle le député libéral Bryce Mackasey aurait fait du lobbying selon un quotidien montréalais.

Un peu plus tôt dans la journée, un représentant de la compagnie aérienne avait sup-

posé que la descente de mardi pourrait être en relation avec l'affaire Mackasey.

Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, s'est refusé à tout commentaire, de même que le ministre des Transports, Jean-Luc Pepin, qui a mentionné que le ministre Marc Lalonde lui avait demandé de ne rien dévoiler en rapport avec la perquisition.

Au cours de déclarations antérieures, le ministre Pepin avait pris la défense d'Air Canada en ce qui concerne le choix de l'emplacement de son siège social. Quant au ministre MacGuigan, il a recommandé aux journalistes de ne pas sauter aux conclusions simplement parce qu'une perquisition a eu lieu.

Des jeunes ont forcé une rencontre avec trois ministres

MONTREAL (d'après PC) — Recherchant des engagements concrets de la part du gouvernement, une quinzaine de jeunes du "Collectif des jeunes chômeurs et chômeuses de Saint-Louis de Parc" ont pu rencontrer trois ministres du cabinet Lévesque après neuf jours d'occupation des bureaux de circonscription du ministre Gérald Godin.

Après une heure et demie de rencontre entre ces jeunes et MM Godin, Yves Bérubé et Pierre Marois, les deux parties sont demeurées sur leur position. Les jeunes voulaient dire au gouvernement que les prestations de l'aide sociale pour les moins de 30 ans à \$144 par mois sont insuffisantes et qu'il fallait les porter à \$399.

Les ministres ont répliqué que le gouvernement favorisait la réinsertion sur le marché du travail plutôt qu'une augmentation des prestations qui, selon un des projets à l'étude passeront de \$239 à \$325 par mois selon les âges. Les jeunes se sont dit déçus du manque d'engagement du gouvernement.

Assurance générale

Fin des déficits

MONTREAL (PC) — Les compagnies d'assurances générales au Canada ont réalisé, en 1982, un profit global de \$367 millions après avoir accumulé, depuis quatre ans, des déficits considérables.

Les statistiques publiées par le bureau du surintendant fédéral des assurances révèlent que c'est au Québec que les résultats des compagnies d'assurances ont été les plus remarquables, grâce en particulier à une diminution du nombre de réclamations et une baisse des montants réclamés.

Ces indications sont importantes puisqu'elles servent de données de base pour l'établissement des primes.

Si la tendance se maintient, les consommateurs, qui, dans bien des cas, ont vu leurs primes grimper de 50 pour 100 ces dernières années, peuvent espérer une diminution sinon une stabilisation du coût de leurs primes.

twik®



un vent d'orient...

les grandes tuniques

des formes conçues dans un esprit de liberté totale, des lignes souples et mouvantes... deux grandes tuniques à porter au gré de l'été sur pantalon, ceinturée ou non. en bas: tunique en coton chambray, boutonnage sous patte. rose, turquoise, beige, gris. p.m.g. en haut: la tunique raglan, large col cheminée tombant et pli plat asymétrique. blanc, rose, jaune pâle. taille unique. chacune 30,00

la maison

Simons

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Récupération de surplus accumulés Un vrai hold-up, disent les commissions scolaires

par Damien GAGNON

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) qualifie d'inique et même de "hold-up" la décision du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, de récupérer \$40 des \$118 millions de surplus accumulés des commissions scolaires.

Dans un document qu'elle vient de transmettre au ministre Laurin, la FCSCQ affirme qu'elle s'explique mal un tel geste et qu'elle étudiera les aspects légaux de cette décision.

Selon la FCSCQ, dans bien des cas, ces sommes proviennent de taxes scolaires que les commissions scolaires ont perçues elles-mêmes auprès de leurs contribuables pour des projets spécifiques.

C'est le cas de la Commission scolaire de l'Ancienne-Lorette qui avait fait des économies en vue de l'agrandissement de l'école Jouvence depuis longtemps réclamé par les parents. Cette décision d'agrandir l'école Jouvence est maintenant compromise suite à la dé-

cision du ministère de l'Éducation de récupérer une partie des économies réalisées par la commission scolaire.

C'est à partir des règles budgétaires de l'année scolaire 1983-1984, que le ministère de l'Éducation a fait parvenir une directive aux commissions scolaires les avisant qu'il irait chercher \$40 millions dans leurs coffres.

Le président de la FCSCQ, M. Jacques Chagnon, rappelle que les nouvelles méthodes d'allocation des ressources en vigueur depuis quel-

ques années visaient à laisser aux commissions scolaires la responsabilité de gérer leur organisation selon leurs besoins, mais toujours dans le cadre des objectifs globaux de l'éducation au Québec.

Ce qui voulait dire, soutient M. Chagnon, que les commissions scolaires pouvaient répondre aux besoins particuliers de leurs milieux, comme elles pouvaient aussi, comme tout administrateur, faire des projets et économiser en conséquence.

De plus, pourquoi n'attaquer que les commissions scolaires? A-t-on des comptes à régler avec elles, se demande le président de la FCSCQ.

Il souligne que d'autres organismes, qui eux, sont subventionnés à 100 pour 100 par différents ministères, ne sont nullement importunés. "Les cégeps gardent leurs surplus et les utilisent selon leurs besoins. Les centres hospitaliers utilisent leurs surplus selon leurs politiques et les municipalités régionales de comté font de même."

Si ces méthodes à la "Al Capone" devaient se généraliser avec la restructuration scolaire annoncée, il n'est pas surprenant que tant de groupes s'y opposent. A quand la quête obligatoire pour tous les citoyens, a ajouté M. Chagnon.

M. Chagnon profitera de sa rencontre avec le premier ministre, lundi, pour lui faire part de son indignation. Cette rencontre a été demandée par les commissions scolaires et portera sur le projet de réforme scolaire du ministre Laurin.



Chris de Burgh en spectacle

Ils étaient quelque 10.000 au Colisée de Québec, hier, pour entendre le chanteur rock Chris de Burgh. D'origine irlandaise, il s'exprime difficilement en français mais s'est efforcé de s'entretenir en français, durant son spectacle, avec ses admirateurs qui ne se sont pas gênés pour montrer à quel point ils l'appréciaient.



Paul René Courcel et sa femme quittent les lieux où se tient la vente à l'encan des biens de leur ferme.

Des fermiers tentent d'empêcher un encan

SAINT-SIMON (d'après PC) — Quelque 200 fermiers en colère ont tenté en vain, hier, d'empêcher un encan où on liquidait les instruments aratoires de trois de leurs collègues saisis par la banque.

Les fermiers, rameutés à Saint-Simon, près de Saint-Hyacinthe, par le Mouvement pour la survie des agriculteurs du Québec (MSAQ), ont vociféré à qui mieux mieux afin d'empêcher l'encan de David Crack de faire son travail, l'investissant notamment parce qu'il peut faire prospérer son exploitation agricole grâce aux faillites des autres.

M. Crack, en effet, est éleveur de boeufs à Richmond, dans les Cantons de l'Est.

Quelques acheteurs ont également été pris à partie, abreuvés

d'injures en tous genres, et spécialement de noms de chagrornards. Aucun geste violent, si ce n'est une bousculade, n'a été signalé.

M. Crack, pour sa part, s'est montré philosophe et a rempli son office.

Le lot de machinerie agricole proposé avait une valeur marchande d'environ \$100.000, a précisé un porte-parole des liquidateurs Samson, Bélaïr et Associés, mandataires dans la saisie de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Peu de lots ont toutefois été vendus à un prix intéressant pour la banque, de l'avis général.

Selon M. Bernard Paré, de Samson et Bélaïr, ce n'était pas à l'avantage des fermiers saisis, puisque les faibles sommes recueillies par la vente des ins-

truments n'amortiront pas de beaucoup leurs dettes.

Le porte-parole du MSAQ, M. Jean-Claude Boucher, a haussé les épaules lorsqu'on lui a fait part de cette remarque.

"Un agriculteur privé de sa machinerie n'est pas capable de rembourser ses dettes de toute façon; tout ce qu'il peut faire c'est déclarer faillite et aller au bien-être social", a-t-il fait valoir.

Vers 15h, hier, les contestataires ont commencé à se disperser: on craignait que les liquidateurs n'appellent la police.

Des gens de Samson et Bélaïr avaient démenti cette possibilité. Les fermiers ont toutefois ricané lorsqu'on leur a rapporté: "La police va arriver sitôt que les caméramen (ils étaient nombreux) seront par-tis", a lancé l'un d'eux.

SEBJ: une question de principe et non d'argent

par J.-Jacques SAMSON

L'un des procureurs de la SEBJ, Me Jean-Paul Cardinal, a insisté sur le caractère particulier de la réclamation de la société d'énergie. "Ce n'était pas une négociation monétaire. On ne serait pas parti de \$32 millions pour finir à \$200.000. On serait mieux de démissionner," a glissé Me Cardinal.

Il s'agissait plutôt de questions de principe selon lui comme la reconnaissance de la responsabilité du saccage de la part des syndicats. "Nos clients prenaient un règlement pour d'autres raisons que de l'argent", a insisté le procureur de la SEBJ pendant que l'Opposition libérale discutait des chances pour la SEBJ d'obtenir gain de cause devant les tribunaux.

Un autre procureur, Me Michel Jetté, a pour sa part souligné que les procédures ne se seraient pas terminées au Canada avant 1984 ou 1985 (le procès a débuté en janvier 1979) et aux États-Unis cinq ans plus tard quand tous les appels au-

raient été épuisés. Des frais de \$2 ou \$3 millions étaient prévisibles. "Les avocats américains, c'est cherrant" a soumis Me Jetté, dont l'étude à laquelle il appartient a touché des honoraires de \$465.000...

Pour le député libéral Pierre Paradis, les intérêts qui couraient sur la somme qui aurait été allouée auraient plus que compensés les honoraires d'avocats pour mener le procès au Canada et aux États-Unis.

Me Jetté a par ailleurs insisté

hier sur les différences relevées par les médias dans les opinions juridiques adressées au conseil de la SEBJ. Le bureau d'avocats Geoffrion et Prud'homme n'a pas modifié l'opinion qu'elle avait d'abord donnée à la SEBJ mais plutôt mis en évidence un aspect particulier dans la dernière version de l'opinion, sur "l'exemplification" devant les tribunaux américains. Il s'agit en fait d'un débat sur la reconnaissance ou non par un tribunal américain de la cause entendue et jugée au Québec.

EN BREF... EN BREF

Lalonde se retire

M. Fernand Lalonde s'est retiré de la table de la commission parlementaire hier, dès qu'on pris place dans les fauteuils des témoins les procureurs de la SEBJ. Le député libéral a expliqué qu'il est lui-même un ex-associé de l'étude légale Geoffrion, Prud'homme, de 1956 à 1971 et que par souci d'éthique il ne participerait pas à cette portion des travaux même s'il n'a plus aucun lien avec ce bureau.

Avocats libérés du secret

Le conseil d'administration de la SEBJ a consenti à libérer de leur secret professionnel les avocats assignés devant la commission parlementaire. Ceux-ci sont assésés comme tous les autres "invités" et doivent répondre aux questions des parlementaires.

Doize avocats du bureau de Geoffrion, Prud'homme ont oeuvré dans ce dossier pour un total de 4.500 heures et des honoraires de \$465.000, soit environ \$100 l'heure. La poursuite a entraîné d'autres frais de plus \$400.000 à la SEBJ.

Des réserves dès décembre

Le président du conseil de la SEBJ, M. Lucien Saulnier, a tenu à préciser hier son témoignage de mercredi: dès le 11 ou le 19 décembre 1979, le contentieux de la SEBJ connaissait l'opinion juridique sur le La Guardia Act comportant des réserves sur les chances de recouvrer la part de compensation réclamée du syndicat américain impliqué dans le saccage de LG-2 même si ce n'est que deux mois plus tard, à la mi-février, que cette opinion a été transmise au conseil.

Me Gadbois pouvait donc en être inspiré dans ses rapports avec les procureurs de la SEBJ sur des négociations d'une entente hors cour que voulait mettre en évidence M. Saulnier.

Bouillabaisse pour avocats

Le député libéral Pierre Paradis s'est levé pendant plusieurs minutes avec les procureurs de la SEBJ hier à l'analyse des différentes opinions juridiques adressées aux membres du conseil d'administration.

Le député veut relever l'évolution dans l'évaluation qui était faite d'avoir gain de cause devant le tribunal, entre 1975, quand fut instituée la poursuite et le 20 février 1979, quand la cause fut considérée beaucoup moins bonne...

SERVICE ETUDIANT EN RELATIONS PUBLIQUES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



Me Jean-François Bertrand

Le ministre des Communications du Québec discutera de l'évolution générale des communications lors d'un dîner-causerie, le mardi 26 avril prochain au Hilton International Québec.

Autres conférences à compter de 9h00. Pour informations: 656-5040

Pierre Labonté passera au moins douze ans en prison

par Louise LEMIEUX

Reconnu coupable du meurtre sans préméditation de Diane Aubert, Pierre Labonté devra purger 12 années de prison avant d'avoir droit à une libération conditionnelle.

Le prononcé de la sentence de prison à vie du juge Jean Bienvenue dans cette cause, a été précédé d'un incident verbal mettant en cause l'accusé et son amie de coeur. "Je m'attendais à ce que la justice prove encore ce qu'elle est: sale, écoeurante, pourrite. Les jurés n'ont pas à s'en faire pour moi. Je n'existe plus" a lancé Labonté au juge qui lui demandait s'il avait quelque chose à dire après avoir appris le verdict du jury.

"Ferme-toi donc, Pierre c..." a éclaté son amie de coeur, à bout de nerfs, après 9 jours assidus au procès de Labonté. Les gardiens de cour

ont immédiatement sorti de la salle la jeune fille en pleurs.

12 ans plutôt que 10

Pierre Labonté, 19 ans, de Shannon, est coupable d'avoir poignardé à mort Diane Aubert, une transsexuelle de 24 ans. Le drame est survenu dans le logement de la victime, sur la rue de la Ronde, à Québec, le 15 février 1982.

Son complice, Guy Chabot, a déjà avoué sa culpabilité pour le même crime, une accusation de meurtre au deuxième degré.

Condamné lui aussi à l'emprisonnement à vie, Chabot considéré comme l'instigateur du crime, devra purger 14 ans de prison avant d'être éligible à la libération conditionnelle.

Le jury de huit femmes et quatre hommes avait recommandé au juge Jean Bienvenue d'imposer 10 ans de prison à Labonté avant toute remise en liberté conditionnelle. Nullement tenu de respecter cette recommandation des jurés, le juge en a imposé 12.

"Votre pire châ-timent sera les remords qui ne vous lâchera pas — si vous avez du coeur" a dit le juge au cours d'une courte allocution à la fin du procès.

Une adresse marathon

Une fois les témoins entendus, et les plaidoiries de chaque avocat terminées, le juge s'est adressé aux jurés... durant sept heures. Une adresse marathon si on considère qu'habituellement les adresses de juges durent deux à trois heures.

Dans son résumé, le juge a repris chaque témoignage entendu au cours du procès, en soulevant des questions susceptibles d'éclairer le verdict du jury. Il a aussi expliqué les quatre verdicts possibles dans le cas de Labonté: culpabilité de meurtre au premier (avec préméditation) ou au deuxième degré (sans préméditation). Ou homicide involontaire (meurtre commis sous le coup d'une provocation soudaine), comme le réclamait l'avocat de l'accusé. Ou encore acquittement de l'accusé.



Pierre Labonté a été condamné à la prison à vie.

VOYEZ

JUSTE

guy rouleau

opticien

VERRES DE CONTACT disponibles seulement à notre succursale du 699, BOUL. CHAREST EST

telle du

2600, boul. Laurier - 659-4169

QUEBEC: 699, boul. Charest est - 523-6958

QUEBEC: Galeries du Syndicat 410, boul. Charest est - 529-4943

LORETTEVILLE: 592, rue Racine - 843-6542

Havre-St-Pierre - Schefferville - Gagnon - Fermont - Mont Wright - Forestville - Natashquan

STE-FOY: Place Belle-Cour

2600, boul. Laurier - 659-4169

QUEBEC: 699, boul. Charest est - 523-6958

QUEBEC: Galeries du Syndicat 410, boul. Charest est - 529-4943

LORETTEVILLE: 592, rue Racine - 843-6542

Havre-St-Pierre - Schefferville - Gagnon - Fermont - Mont Wright - Forestville - Natashquan

LEBON

PHILIPPE MARQUIS
technicien dentaire
De retour à la même adresse
1203, 4e Avenue, Québec
524-9977

EDIFICE BANQUE DE MONTREAL

ESPACE DE BUREAUX A LOUER
au coeur de la ville
au 800, Place d'Youville
Locaux de 300 à 12.000 pi. ca.
"clé en main" si désire.

S'adresser à:
Rosanne Côté 694-1923
Administré par
EUROMART
CORP. DU CANADA INC.

VOTRE MARIAGE EN VIDEO
par des professionnels
524-4565

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Saint-Romuald a un surplus de \$319,388

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — La ville de Saint-Romuald a enregistré un surplus budgétaire au montant de \$319,388, pour l'année 1982, alors que les dépenses de la municipalité ont totalisé \$6,045,094. Cet excédent a permis à la corporation municipale de transformer l'ancien déficit accumulé en un surplus accumulé de \$229,150.

Le maire, M. Denis Grenier, a expliqué que ce qui a occasionné le récent surplus a été des dépenses moindres que prévues, notamment dans les frais de financement (économie de \$205,256), de déneigement (réduction de \$42,160) et l'entretien (baisse de \$60,388). La taxe foncière, par ailleurs, a rapporté \$103,947 de plus que ce qui avait été prévu au

début de l'année, à la suite d'une augmentation des valeurs imposables. Les frais d'administration ont cependant coûté plus cher que prévu pour un montant de \$47,313.

À la fin de 1982, la dette obligataire de la ville de Saint-Romuald atteignait \$8,071,349. Ce qui donnait un ratio de 3,2 pour 100, par rapport à l'évaluation foncière. Le maire Grenier a signalé que les membres du conseil municipal sont fiers de l'excellente santé financière de la municipalité; la norme maximale surveillée par le ministère des Affaires municipales étant de 15 pour 100.

L'année 1983

La ville de Saint-Romuald, en

connaissant une grande activité, cette année, doit cependant accroître ses emprunts. Les conseillers prévoient que la dette à long terme va être portée à \$9,9 millions, à la fin de 1983; ce qui élèverait alors le ratio à 4 pour 100 de l'évaluation foncière.

Il y a quelques semaines, la municipalité a entrepris de gros travaux pour élargir à quatre voies la route 132. D'autres travaux importants doivent être inaugurés, bientôt, sur la rue de l'Eglise et, probablement aussi d'ici l'automne, avec l'agrandissement de l'usine de filtration et de traitement d'eau. Ce dernier projet est préparé conjointement avec la ville de Saint-Jean-Chrysostome.



Le maire GAUTHIER

Un statut d'école catholique réclamé pour l'école l'Aubier

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — Une grande majorité des parents des 700 élèves fréquentant l'école secondaire l'Aubier, à Saint-Romuald, veulent une école catholique.

Le comité d'école, qui a été constitué en octobre dernier, soit un mois après l'inauguration de cette école de premier cycle du secondaire, vient de faire cette recommandation, adoptée à l'unanimité à la Commission scolaire régionale de Tilly, à la suite d'une consultation.

Les parents ont été consultés dans les municipalités de Bernières, Breakeville, Charny, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Lambert, Saint-

Nicolas, Saint-Rédempteur et Saint-Romuald.

Le secrétaire du comité d'école, M. Jean Sarrazin, a précisé que ces parents ont répondu dans une proportion d'environ 65 pour 100 et que 90,8 pour 100 des répondants se sont prononcés pour l'école confessionnelle catholique.

Il revient en effet à la commission scolaire de faire la démarche pour que soit assurée la reconnaissance juridique du statut. Elle doit aussi s'engager à observer les règlements du comité catholique, à suivre les programmes d'enseignement et à utiliser les instruments pédagogiques approuvés par ce même comité.

Emplois temporaires créés sur la Rive-Sud

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — Huit municipalités et cinq organismes communautaires de la Rive-Sud bénéficient de subventions, totalisant \$185,000 et octroyées par le gouvernement du Québec, pour la création de quelques dizaines d'emplois temporaires, dans le cadre du programme de lutte contre le chômage.

Les villes de Lévis et de Saint-Romuald, par exemple, reçoivent respectivement \$21,600 et \$36,000. Lévis doit embaucher six personnes, alors que Saint-Romuald en emploiera dix. Ces travailleurs feront des inventaires d'archives; ils travailleront au recensement, à la prévention des incendies et à diverses autres tâches.

Selon des communiqués émanant du bureau du député Jean Garon, les autres municipalités bénéficiaires de subventions, autorisées par le ministère des Affaires municipales, sont celles de Saint-Rédempteur (\$16,000), Lauzon (\$8,000), Bernières (\$16,000) et Saint-Nicolas (\$16,000).

La municipalité régionale de comté des chutes de la Chaudière aura une aide de \$8,000 pour contribuer à payer deux techniciens en cartographie et en aménagement de territoire.

Total de 29 emplois

Au total, 29 emplois temporaires sont créés dans huit municipalités de la Rive-Sud. Les personnes embauchées feront surtout du travail clérical, mais aussi, dans plusieurs cas, des travaux de réparations et d'entretien sur des terrains de jeux et d'autres propriétés municipales.

Par ailleurs, le ministère des Affaires sociales a octroyé des subventions totalisant \$63,000, pour des fins semblables, à cinq organismes communautaires. Par exemple, la Maison des jeunes de Charny reçoit \$4,500 pour embaucher un animateur; il en est de même pour le service d'entraide de Lévis. Le centre d'accueil "La jonction pour elle" reçoit \$9,000 pour embaucher deux personnes qui prêteront assistance à des femmes et des enfants victimes de violence.

La Jeune Chambre de Saint-Rédempteur et le Comité sport et plein air de Saint-Rédempteur ont chacun \$22,500. La Jeune Chambre veut mettre sur pied une imprimerie communautaire à l'intention des groupes de travailleurs bénévoles; elle doit embaucher cinq personnes, autant que le comité de sport et de plein air qui, lui, s'intéresse à la réparation et à l'installation d'équipements.

Embauche d'employés par le Centre d'aide aux jeunes de Lévis

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — Le Centre d'aide et de prévention pour la jeunesse de Lévis embauche présentement quatre personnes, qui deviennent en fait ses premiers permanents, puisque ce centre a été établi par des parents bénévoles, il y a quelques mois.

Un local a en effet été aménagé bénévolement dans la rue Bossuet, dans le centre résidentiel Louis-Honoré-Frêchette. Un animateur social, un technicien en loisirs et deux moniteurs peuvent y prendre place, afin d'y élaborer un programme d'activités pour les prochains mois.

M. Jean Garon, député de la circonscription de Lévis à l'Assemblée nationale, a révélé, hier, qu'une subvention de \$24,984 vient d'être octroyée à ce centre d'aide par le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme Chantier-Québec, qui est administré par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Travailleurs bénévoles

Le Centre d'aide et de prévention pour la jeunesse de Lévis, en plus d'organiser une programmation d'activités variées,

veut expérimenter de nouvelles formes d'interventions auprès des jeunes et structurer ainsi des services, qui seront ensuite assumés par des travailleurs bénévoles avec l'appui de divers organismes oeuvrant sur le territoire.

L'initiative de ce centre d'aide pour les jeunes est déjà appuyée par les services de police et des loisirs de la ville de Lévis ainsi que par le Centre des services sociaux et la Direction régionale de la protection de la jeunesse.

Le député Garon a déclaré que le gouvernement du Québec est conscient, en cette période économique difficile, qu'un effort particulier doit être fait pour aider les jeunes à mieux s'intégrer à la société.

M. Garon a expliqué que le plan d'action qui a été adopté dernièrement par le gouvernement à l'intention des jeunes, vise notamment l'amélioration des services sociaux. Le programme comprend également une adaptation des formules d'éducation favorisant un retour et le maintien des jeunes à l'école, ainsi que la formation en industrie, la création d'emplois temporaires et le support des actions de jeunes volontaires.

En bref...

LEVIS — Le huitième spectacle annuel du Club de patinage artistique de Lévis sera présenté le 24 avril, au stade couvert de la municipalité, en après-midi, à compter de 13h30, puis en soirée, à partir de 19h30. Plus de 200 jeunes y participeront et les médaillés de la saison présenteront leur solo.

Le club a encore invité des patineurs renommés, comme Benoît Lavoie, de Baie-Saint-Paul, médaillé aux récents Jeux du Canada, ainsi que Cynthia Coull et Mark Rowson, des champions canadiens de calibre international.

Tout le monde à l'eau

CHARNY — A l'Aquaréna de Charny, les activités sur la patinoire sont à toutes fins utiles terminées, mais ce bâtiment des loisirs de la ville de Charny continue d'être fréquenté, en raison de la popularité de sa piscine.

Courville doit faire bouillir son eau

La population de Beauport, secteur Courville, alimentée par le réseau d'aqueduc municipal, est priée de faire bouillir son eau au moins 20 minutes avant de la consommer.

C'est ce qui ressort d'un avis émis hier par la direction régionale de Québec du ministère de l'Environnement aux autorités municipales.

Des analyses bactériologiques de l'eau distribuée par ce réseau d'aqueduc indiquent la présence de bactéries coliformes qui la contaminent. Dès que la situation reviendra à la normale, la direction régionale de Québec lèvera cette mesure sanitaire.



Service 681-7731

430, av. Saint-Sacrement
Québec
681-4124

255, boul. du Centenaire
Saint-Basile
329-2811



MAGNETOSCOPE DE TABLE

Programmation 1 jour/1 émission • Bande VHS • Syntonisateur mécanique à deux boutons de réglage • 3 vitesses • Commande des fonctions par touches sensibles • Lecture avant accélérée • Arrêt sur image • Indicateur d'humidité • Avance d'image • Jusqu'à 8 heures d'enregistrement sans surveillance pendant 24 heures • Jusqu'à 8 heures d'enregistrement sans surveillance d'une même émission, à la même heure, chaque jour • Enregistrement d'une émission pendant la vision d'une autre • Rebobinage automatique • Télécommande par fil 4 fonctions comprise.

Dimensions: L: 19 po. P: 14 po. H: 5 po. (48x36x13cm).



TV

GARANTIE COMPLETE DE 3 ANS
pièces et main-d'oeuvre (à domicile)

Télécouleur 20 po.

Minuterie marche/arrêt. Horloge numérique. Télécommande infra-rouge.

649⁹⁵

MAGNAVOX



Télécouleur 26 po.

avec commande à distance



MAGNETOSCOPE DE TABLE

Chargement frontal • Programmation 1 jour/1 émission • Bande VHS • Syntonisateur électronique 12 positions • 3 vitesses • Commande fonctions/canaux par touches sensibles • Lecture avant/arrière accélérée • Arrêt sur image • Avance d'image • Indicateur d'humidité • Jusqu'à 8 heures d'enregistrement sans surveillance pendant 24 heures • Jusqu'à 8 heures d'enregistrement sans surveillance d'une même émission, à la même heure, chaque jour • Enregistrement d'une émission pendant la vision d'une autre • Rebobinage automatique • Télécommande par fil 4 fonctions comprise.

Dimensions: L: 18 po. P: 14 po. H: 5 po. (46x36x13cm)

777⁹⁵



TV

GARANTIE COMPLETE DE 3 ANS
pièces et main-d'oeuvre (à domicile)

VISA MasterCard

JEUX ODYSSEY

1 cassette gratuite

PRIX SUPER SPECIAL **129⁹⁵**

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Lac-St-Charles: cas de pollution à corriger

par Marcel COLLARD
Maintenant qu'il connaît les problèmes de pollution causés par des installations sanitaires inadéquates dans le secteur des "eaux fraîches", le conseil de Lac-Saint-

Charles doit maintenant faire évaluer le coût pour apporter les correctifs nécessaires.
Dans un rapport transmis par le conseiller Ernest Bradet, chargé de ce dossier, on note que ce secteur

desservi par 13 kilomètres de rues, dont 11 kilomètres de voie publique, où 189 lots sont construits, sur 529, 47 pour 100 des installations septiques ont des vices de construction. De ce nombre 24 pour 100 sont considérées comme des éléments directs de pollution.

L'auteur du rapport, M. Jacques Lacombe, inspecteur en bâtiments et de l'environnement, révèle que l'enquête menée par M. Jacques Denault, technicien en génie civil, démontre que 35 pour 100 des installations ont un réservoir de métal vieux de 7 à 10 ans, possiblement perforé ou susceptible de l'être par la rouille à court terme. Autre statistique, 27,3 des puits du secteur risquent d'être pollués, étant situés trop près du tuyau de "trop-plein" ou de regorgement.

En outre, on écrit: "La quantité de pollueurs indirects et directs, allié à la hauteur de la nappe d'eau souterraine élevée et au sol imperméable, risquent de contaminer la nappe d'eau souterraine dans l'ensemble du secteur."

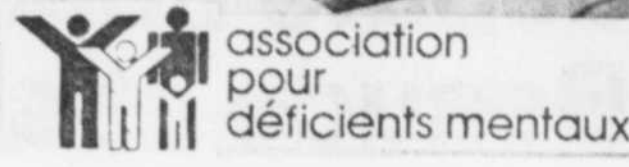
Le secteur des "eaux fraîches", au nom prédestiné, fut ouvert à la construction dans les années 1970. Certains citoyens choisirent l'endroit pour construire un chalet, d'autres pour une maison.

Quelques années plus tard, à la suite d'une visite effectuée par M. Denault, à l'automne 1982, on retrouve cinq installations ne comportant aucun vice de construction; 94 avec des défauts techniques; 30 qui sont une source indirecte de pollution en raison de la distance des cours d'eau et 50 qui sont source directe de pollution, dû au fait que les eaux usées sont déversées dans le lac, dans un cours d'eau ou dans un fossé. Enfin 26 habitations - des chalets - ne sont pourvues d'aucune installation.



Déficience mentale

La Semaine québécoise de la déficience mentale sera tenue dans la région de Québec du 24 au 30 avril sous la présidence de Mme Nicole Simard. La semaine sera marquée par une campagne intensive d'information et de sensibilisation sur cette cause humanitaire qui vise plus de 30,000 personnes déficientes mentales dans la région de Québec.



Agrandissement de l'école Jouvence Une partie du surplus du budget devrait être dégagée

par Gaston-Marcel COMEAU

La seule solution acceptable devant permettre l'agrandissement de l'école Jouvence est qu'une partie importante du surplus dégagé dans l'exercice financier 1981-1982 soit déclarée "réserve pour l'école

Jouvence", estime le directeur général de la Commission scolaire Ancienne-Lorette, M. Marcel Demers. Cette somme représente environ un demi-million de dollars sur les \$640,000 qui constitue le surplus financier.

Pour ce faire, cependant, le ministre de l'Éducation devra permettre à la commission scolaire d'améliorer ses états financiers en conséquence.

"C'est la seule solution que nous pouvons attendre de la direction générale du ministère de l'Éducation puisqu'elle a déjà rejeté la deuxième solution" rappelle M. Demers.

Cette deuxième solution possible, dont faisait état la députée-ministre de La Peltre, Pauline Marois, lundi, autoriserait la commission scolaire à procéder par emprunt.

"De toute façon, souligne M. Demers, il n'est pas question que la direction générale de la commission scolaire propose aux commissaires de procéder par emprunt... les paramètres révisés pour l'année en cours ne laissant entrevoir aucun surplus pour 1982-1983; tout emprunt apparaît impensable."

Mme Pauline Marois s'est par ailleurs engagée lundi à fournir, dès aujourd'hui, "une solution" qui permettra d'agrandir l'école Jouvence à temps pour la rentrée de septembre.

La signature du contrat était originellement prévue pour le 8 avril et la construction devait commencer la semaine suivante. Si la solution d'aujourd'hui est celle qu'espère la plupart des intervenants dans ce dossier, le contrat de construction pourra être signé lundi.

Recommandation pour déclarer monument historique le pavillon Boisclair de Beaupré

par Gaston-Martel COMEAU

La Commission des biens culturels du Québec vient de recommander au ministre des Affaires culturelles de déclarer monument historique le pavillon Boisclair de Beaupré ainsi que ses dépendances (écurie, hangar). La commission demande également au ministre de protéger le décor intérieur de l'immeuble, les boiseries, les foyers, la charpente apparente ainsi que le mobilier ancien.

La compagnie de papier Abitibi-Price, propriétaire de l'immeuble, avait déjà offert le pavillon à la ville de Beaupré pour une somme nominale de \$1 mais amenait en contrepartie plusieurs restrictions d'utilisation qui ont amené la municipalité à rejeter l'offre de la compagnie.

D'autre part, les coûts de ré-

novation de l'immeuble dépasseraient largement les \$200,000 et l'utilisation du pavillon engendrerait des coûts d'opération de 20 à 30,000 dollars par année. Ces coûts jouèrent, semble-t-il, un rôle important dans le refus de la municipalité d'acquiescer le pavillon Boisclair.

Devant la menace que l'immeuble soit détruit, un groupe de citoyens de Beaupré demanda au ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, de déclarer le site monument historique.

En plus de prendre à son compte cette requête, la Commission des biens culturels demande au ministre d'inviter la municipalité, le propriétaire, la municipalité régionale de comté et le ministère des Affaires municipales à négocier une entente visant à mettre en valeur cet immeuble.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette
647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Agronomes

La réunion générale annuelle de la Corporation des agronomes de la région de Québec aura lieu lundi, à 20h, à la faculté des sciences de l'agriculture de l'université Laval, salle 2105. Pour détails, joindre Mme Yvette Demers à 651-3665.

Collecte de sang

Une collecte de sang sous le patronage de l'école de karaté et de boxe Maroist de Charlesbourg aura lieu lundi, de 17h30 à 19h30, à l'édifice de la Croix-Rouge, 325 rue de la Croix-Rouge. Plus de 35 donneurs y sont attendus.

Défilé de mode

Les Colombes, épouses des Chevaliers de Colomb du conseil Montcalm de Loretteville, tiendront un défilé de mode mixte au Castel Bellevue, 169 rue Saint-Louis à Loretteville, mardi à 20h. Pour détails, composez 842-0400, 842-3796 ou 843-1769.

Hémophilie

La réunion du groupe auxiliaire de Québec de la Société canadienne de l'hémophilie aura lieu mardi, à 20h, au local 018 de l'hôpital du Saint-Sacrement. Le docteur Agathe Barry traitera des médicaments autres que les concentrés. Pour détails, joindre André Dorion à 628-7214.

IMRA'A

L'association IMRA'A tiendra une soirée d'information sur la télématique, lundi à 20h, au 1035 rue des Erables à Québec. Pour détails, composez 658-4780.

Marche pour la paix

Les personnes intéressées à la préparation de la marche pour la paix, prévue pour le 12 juin dans toute l'Amérique du Nord, sont invitées à une réunion qui aura lieu mardi, à 19h30, au 895 rue Myrand à Sainte-Foy. Pour détails, composez 839-9619.

Méthode Bliss

L'Association de paralysie cérébrale, chapitre de Québec zone Beauce-Bellechasse, tiendra un atelier de formation sur la méthode Bliss, les 26-27-28 et 29 avril, à Saint-Georges de Beauce. Cette méthode permet aux personnes handicapées de s'exprimer par symbole. Pour détails et inscription, joindre Mme Pauline Barthe à 529-3347.

Photo et coiffure

La Coopérative de formateurs Chauveau donnera un

Cours d'initiation à la photographie et en coiffure à partir de lundi.

Pour autres renseignements, composez 843-5728.

Prolongement

La période d'inscription pour la programmation printemps-été au centre des loisirs Saint-Sacrement, 1310 rue Garnier à Québec, a été prolongée jusqu'à ce soir, à 22h. Le centre donnera un cours d'anglais sur cuivre tous les lundis, du 25 avril au 20 juin, de 19h30 à 21h30. Pour détails, composez 681-7809.

Randonnées pédestres

Les Loisirs Montcalm précéderont à partir de lundi aux inscriptions pour des excursions de randonnée pédestre à La Tourmente, le 22 mai, aux chutes Sainte-Anne, le 29 mai, et à Duchesnay, le 5 juin. Les départs se feront à 9h30 au 265 rue Saint-Cyrille ouest avec retour à Québec vers 16h. Pour détails, composez 523-6595.

Semaine du bénévolat

La Semaine du bénévolat aura lieu du 24 au 30 avril sous le thème: "D'hier à demain, l'action bénévole construite". Lundi, le service Aide 23 distribuera, avec l'aide de bénévoles du matériel publicitaire dans le grand Beauport. De plus, l'Association des familles monoparentales de Québec (section veuves) tiendra à 19h30 une soirée d'information sur le Régime de rentes du Québec, au 435 rue du Roi à Québec. Pour détails, composez 529-4913.

Sexualité

Le comité d'école de Notre-Dame-de-Foy tiendra une soirée d'information sur la sexualité dans le couple, lundi à 20h, au gymnase de l'école, 762 rue Jacques-Berthiaume à Sainte-Foy. Le conférencier sera M. Pierre-Yves Boily. Pour détails, composez 658-3636.

Tirage des Lions

Le club Lions Québec-Les Saules a procédé à son tirage annuel, récemment. Le numéro gagnant est 004912. M. Albert Charbonneau, du 1255 route 116 ouest à Acton Vale, a mérité l'automobile 1983 donnée en prix.

Marché aux puces

Le comité d'entraide Notre-Dame-de-Foy tiendra un marché aux puces, demain et dimanche de 10h à 17h, au 814 route de l'Église, à Sainte-Foy. Pour détails, composez 659-1778.

demain samedi

Voyez les cahiers publicitaires de

- DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS
- STEINBERG

INSERÉS DANS CE JOURNAL

NOUVEAU

Vous aimez le goût de votre eau, mais sa dureté vous occasionne des problèmes de dépôts calcaires.

Plus besoin d'adoucisseurs régénérés au sel.

Enfin au Canada, les systèmes Hako, utilisés par la NASA depuis 1974, solutionnent ces problèmes sans aucun entretien.

Satisfaction garantie ou argent remis.

Nous sommes à Place Laurier, mail est, à compter du 18/04/83.

PURE-O FILTRE CANADA LIMITEE

720, chemin Industriel Bernières G0S 1C0
Tél.: 831-5353

Black Dome

Un vin blanc importé de Kendermann.

LE CHAOS DES PRIX SONART

YAMAHA

AP-B110 C
TOURNE-DISQUE
• Entraînement par courroie
• Retour automatique
• Commandes à l'avant

R-500
Récepteur AM/FM stéréo
• Puissance de 40 watts RMS par canal
• D.H.T. 0.015%

SERIE 4
Enceintes acoustiques
• 2 voies
• Haut-parleurs de 10 po pour les basses
• Haut-parleur au Ferro-Fluid pour les aiguës

699⁹⁰

QUÉBEC 11, boul. Saint-Cyrille 522-5625
SAINT-NICOLAS Centre Normand 831-1164
LÉVIS 8, Trans-Canada ouest 833-6261

GRANDE VENTE

à la
SPORTHEQUE CHARLESBOURG
905, de Nemours, Charlesbourg

les samedi et dimanche 23 et 24 avril, entre 13h et 17h

250 paires de patins à roulettes. Système de son complet. Tables de restaurant. Casse-croûte au sous-sol. Supports de bois. Tourne-disques et allées de contrôle pour entrée. Caisnes enregistreuse, tables, tabourets, disques, etc.

Dack BOND STREET

CHAUSSURES POUR HOMMES

L'art du bottier se reflète dans ces superbes chaussures pour hommes en veau grainé des Prairies. Construction à trépointe goodyear, semelles et talons à base en cuir avec couche supérieure en caoutchouc, première semelle et doublure intérieure en cuir. Disponibles en noir ou brun. Venez aujourd'hui même essayer le modèle de votre choix. Offre valable jusqu'à l'épuisement des stocks.

PRIX NORMAL 140,00 \$ et 150,00 \$

MAINTENANT **99⁹⁵ \$**

5, Place Québec, Qué. **529-9242**

LES RÉGIONS

Du 24 juin au 15 août

L'Asbestos Ltée fermera durant 7 semaines

par **Fortunat MARCOUX**
du bureau du Soleil
THETFORD-MINES — La Société Asbestos Ltée, de Thetford-Mines, interrompra à nouveau sa production d'amiante pendant 7 semaines, du 24 juin au 15 août, afin

de réduire ses stocks. Les 818 employés à l'heure (CSN) de l'entreprise apprendront la nouvelle lundi alors qu'ils retourneront au travail après un autre congé forcé qui aura duré 4 semaines.

Les mineurs étaient déjà en chômage depuis le 6 décembre 1982 lorsqu'ils furent rappelés à l'ouvrage 12 semaines plus tard, soit le 28 février 1983.

Ces fermetures ne surprennent guère les ouvriers. Ces derniers ont

été prévenus par l'employeur qu'ils ne travailleraient que pendant 6 mois en 1983.

En incluant l'arrêt de production prévu durant la période estivale, les employés auront été contraints au chômage pendant 19 se-

maines depuis le début de 1983.

Par ailleurs, les 550 métallos à l'emploi de la filiale de Coleraine du producteur "Lac d'amiante du Québec Ltée" reprendront le travail lundi après une interruption de deux semaines.

Les 289 métallos de Bell Ltée

retourneront également au boulot lundi pour une période de 3 semaines après avoir été en congé pendant 4 semaines.

Rappelons que les compagnies Société Asbestos et Bell Ltée sont des filiales de la Société nationale de l'amiante.

Rapport Gilson Dissidence entre le député libéral de Beauce et son parti



M. Normand LAPOINTE

par **Paul-Henri DROUIN**
du bureau du Soleil
SAINT-JOSEPH — Le député libéral de Beauce aux Communes, M. Normand Lapointe, a adopté une attitude opposée à celle de son propre gouvernement sur la question des tarifs de la passe du Nid-de-Corbeau, telle que proposée par le rapport Gilson.

Il préconise que les subventions pour le transport des céréales de l'Ouest soient versées directement aux compagnies ferroviaires plutôt qu'aux producteurs des Prairies, comme se propose de faire le gouvernement fédéral.

De son bureau d'Ottawa, M. Lapointe a déclaré au SOLEIL, qu'il en est venu à cette décision après consultation auprès des agriculteurs de la Beauce et d'un sondage par écrit effectué auprès de la population qu'il représente.

Le député de Beauce entend défendre sa position

auprès de son gouvernement et en ce qui regarde les autres aspects du rapport Gilson, il préfère attendre que le projet de loi soit déposé à la Chambre des communes avant d'en faire connaître son opinion.

En tant que membre du comité spécial sur le rapport Gilson, M. Lapointe assure les agriculteurs de la Beauce et de l'Est du pays qu'il continuera ses démarches auprès de son gouvernement, afin que leurs intérêts soient respectés lorsqu'une décision sera prise par son gouvernement.

Rappelons que les principaux organismes représentant le secteur agro-alimentaire du Québec ont fait part de leurs craintes devant l'intention fédérale de subventionner les producteurs des Prairies pour le transport de leurs céréales, modifiant ainsi le tarif de la passe du Nid-de-Corbeau, vieux de 85 ans.



La réparation des routes de Charlevoix coûtera environ \$1 million.

Le Soleil, Denis Gauthier

Dans Charlevoix La pluie a fortement endommagé les routes

par **Denis GAUTHIER**
(collaboration spéciale)

LA MALBAIE — Il en coûtera environ \$1 million au ministère des Transports pour réparer les routes de Charlevoix qui ont été endommagées par les pluies diluviennes du printemps.

"On a pas encore complété la moitié de l'évaluation et on est rendu à \$450.000", a révélé le gérant de district, M. Yvan Tremblay.

Ce sont principalement les

pluies de la fin de semaine du 13 mars qui ont causé les dégâts. L'évaluation des dommages a été rendue difficile par les conditions climatiques qui ont sévi par la suite.

Plusieurs rangs et des routes asphaltées sont sérieusement amochés. Ainsi, aux sorties ouest de Saint-Irénée et des Eboulements, sur la route 362, on ne circule plus qu'à une voie. La route 138 est endommagée également.

M. Tremblay a expliqué que dans tous les endroits où l'on re-

trouve une côte abrupte, on a enregistré des dommages. Les accotements étaient dégelés, tandis que les fossés étaient encore remplis de neige et de glace. Les 20 millimètres de pluie qui sont tombés en 10 heures ont délavé les accotements non asphaltés.

Le ministère des Transports devra débloquer une enveloppe budgétaire spéciale pour qu'on puisse procéder aux réparations. Certains travaux sont déjà débutés.

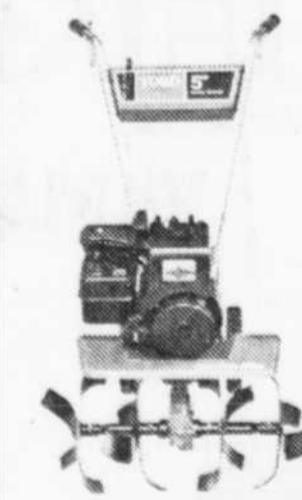
La Toro qui a tout pour plaire—même son prix: 299 \$*.

LA NOUVELLE TONDEUSE ROTATIVE TORO 420

Moteur Briggs & Stratton de 3,5 HP; 42 cm de largeur de coupe; carter d'alliage léger; commandes de réglage en hauteur sur le guidon; bac arrière d'une capacité de 50 litres; broyeur et ramasse-feuilles arrière: la Toro 420, à prix égal, c'est vraiment la tondeuse à gazon la plus complète du monde! Facile à utiliser, à manoeuvrer et à ranger, solide et pratique, c'est en tous points une Toro. Allez la voir chez le concessionnaire Toro le plus proche.



80 \$ de rabais**
sur le motoculteur
58237 Toro



Motoculteur 5 HP; cultive sur 66 cm; vitesses AV et AR. La Toro qui met fin aux corvées!

*Prix spécial en vigueur jusqu'au 19 juin 1983
**Du prix de détail suggéré

TORO

Lavertu Equipement
4, rue St-Augustin, Breakeyville
(418) 832-4741

Garage Gyslain St-Pierre
628, 6e Avenue, Dégelis
(418) 853-2310

Mini Moteurs M.P. Env. et Tondeuses Charlesbourg Env.
8710, 1re Avenue, Charlesbourg
(418) 623-2512

S. M. Sport Inc.
113, boul. Valcartier, Loretteville
(418) 842-2703

Roland Sicard
30, St-Emile Nord, Villeneuve
(418) 661-2770

Equip. G. H. Giguère Ltée
9905, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré
(418) 827-3269

Centre de Réparation St-Sacrement Inc.
785, Marguerite-Bourgeois, Québec
(418) 681-5560

Gagnon Equipement Ltée
574, des Capucins, Québec
(418) 523-0694

S. Naut. Gallagher & Breton Inc.
4360, boul. Hamel, Ancienne-Lorette
(418) 871-9473

Rimouski aurait fait exécuter des travaux de \$150,000 avant d'avoir le feu vert

par **J.-Claude PAQUET**
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — La Commission d'enquête Lapalme-Labrecque a terminé cette semaine l'étude du dossier de la rue Ross et a entrepris de fouiller un autre contrat de l'ordre de \$150,000 accordé sans soumission en 1974 à la firme C.A. Norton, pour les travaux d'aqueduc et d'égouts du complexe sportif de Rimouski.

Les témoins entendus ont été le directeur-gérant de la ville M. Claude Sirois et l'ingénieur Jean Matte, ainsi que les ex-conseillers Jean-Louis Ruest et Hervé Dickner.

Ce contrat serait entaché de plusieurs irrégularités, à commencer par le fait qu'il a été accordé sans soumissions, à l'encontre de la loi des cités et villes.

Il ressort des témoignages entendus et des pièces déposées que la firme C.A. Norton aurait été avisée qu'elle exécuterait ces travaux, trois

mois avant que ne soit adoptée la résolution en ce sens, le 18 mars 1974, et même que les travaux auraient débuté quelques jours avant la signature du contrat. La résolution du 18 mars fait état d'un montant de \$147,250,48, et le contrat signé huit jours plus tard le fut au montant de \$150,000. Aucun des témoins entendus n'a pu expliquer l'écart d'environ \$3,000.

On sait par ailleurs qu'avant l'exécution de ce genre de travaux, les municipalités doivent obtenir des autorisations tant du ministère de l'Environnement que de la Commission municipale du Québec. Dans ce cas-ci, les travaux étaient terminés avant même que la ville ne reçoive ces autorisations.

En outre, la firme C.A. Norton a réclamé à la ville à la fin de ce contrat des dépenses supplémentaires de \$5,000. L'ingénieur de la ville, M. Jean Matte, avait alors recommandé au conseil municipal d'ignorer cette réclamation, mais le conseil d'alors a quand même accordé des dépenses supplémentaires de près de \$4,000.

Québec aide la population de Schefferville

QUÉBEC — Le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, a annoncé hier la décision du gouvernement du Québec, en ce qui a trait à l'assistance financière qui sera accordée à la population de Schefferville, touchée par la fermeture de la compagnie Iron Ore.

Cette assistance financière spéciale sera accordée dans le but de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre qui veut se relocaliser. Aux ex-employé(e)s de la compagnie Iron Ore, le ministre québécois pourra verser 25 pour 100 des coûts de déménagement, jusqu'à concurrence de \$2,250 par ménage, à la condition que le gouvernement fédéral et la compagnie acceptent de défrayer les coûts de déménagement dans une proportion de 50 pour 100 et 25 pour 100 respectivement. Ce qui est accepté depuis décembre dernier. Aux autres travailleurs et travailleuses de Schefferville qui souhaiteraient se relocaliser, le ministre pourra verser 50 pour 100 des coûts de déménagement, jusqu'à concurrence de \$4,500 par ménage.

**PROGRAMME D'ETUDES
EN
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
(PRODEV)**

Le programme

- est conçu dans une optique interdisciplinaire,
- se donne à TEMPS COMPLET (septembre à juin) et à TEMPS PARTIEL (septembre - décembre, janvier - avril, mai - août),
- mène à l'obtention d'un Diplôme en coopération internationale.

Conditions d'admission

- baccalauréat universitaire ou l'équivalent;
- expérience en développement international ou intention de travailler dans ce domaine;
- connaissance pratique de l'anglais et du français.

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant au:

SECRETAIRE DE L'INSTITUT

Institut de Développement International et de Coopération
Université d'Ottawa
(50, rue Collège)
Ottawa, K1N 6N5
Ontario, Canada
Tel.: (613) 231-4910

Institute for International Development and Co-operation
University of Ottawa
(50 College Lane)
Ottawa, K1N 6N5
Ontario, Canada
Tel.: (613) 231-4910

DOSSIERS

/ Entrevue /

Selon le professeur Zeev Sternhell Le fascisme, idéologie "révolutionnaire"

Le professeur Zeev Sternhell vient de publier, au Seuil, "Ni droite, ni gauche, une idéologie réformatrice qui vise à changer la société. André Dionne a rencontré le professeur Sternhell. Il y soutient notamment que le fascisme est

Le fascisme, contrairement à la définition répandue et acceptée, est une idéologie fondamentalement réformatrice, "révolutionnaire", qui vise à changer la société.



andré dionne

Elle est par ailleurs inspirée autant par la droite que par la "gauche", notamment par les syndicalistes révolutionnaires. Ce fut le cas, par exemple, en Italie, comme le prouve la prise du pouvoir par les fascistes italiens en 1922.

C'est la thèse que soutient dans son volume "Ni droite, ni gauche, l'idéologie fasciste en France" (Seuil) le professeur Zeev Sternhell, attaché au Centre d'études européennes de l'université hébraïque de Jérusalem.

Souvent rattaché à l'extrême droite uniquement, confondu avec le "nazisme", le fascisme, présenté sous cet angle, surprend un peu et donne une toute autre image des mouvements intellectuels des années 1920 à 1930 en Europe, particulièrement en France.

En ce sens, il est très important, précisait le professeur Sternhell au cours d'une entrevue, de bien distinguer le fascisme comme mouvement politique du nazisme hitlérien. Ces deux notions sont trop souvent confondues l'une avec l'autre. Le nazisme est fondé principalement sur un déterminisme biologique, une sorte de fascisme exacerbé.

"Ni droite, ni gauche" se veut un ouvrage qui permet un meilleur éclairage sur ces années d'ailleurs fort difficiles en Europe, du premier tiers de ce siècle.

Fort bien accueilli en France, l'ouvrage du professeur Sternhell est la dernière partie d'une trilogie qui nécessita pour son auteur de 10 à 12 ans de travaux.

Les valeurs

Comme concept idéologique, le fascisme présente un système politique cohérent.

Il ne coule pas de source unique, ou d'une idéologie dominante. Ainsi, Sternhell analyse une foule de courants politiques et leurs principaux acteurs qui, en première analyse, sont fort loin, sur le plan idéologique, l'un de l'autre.

Le fascisme mûrira principalement en France même si les citoyens français ne le porteront jamais au pouvoir. Les Français ont, de ce point de vue, vingt ans d'avance sur les autres courants, notamment celui d'Italie qui ne rejoindra le mouvement français qu'en 1914. Les Français inventent la doctrine et la terminologie.

Le fascisme est né, précise l'auteur, avant la première grande guerre et n'est pas le fait d'une seule époque, celle de l'entre-deux guerres.

Le fascisme manifeste une crise de la civilisation; il fait partie intégrante de notre civilisation et des valeurs qui y sont véhiculées.

Lié de très près à la recherche de l'identité nationale, le fascisme nie le matérialisme de type communiste comme il rejette également plusieurs valeurs de la démocratie libérale.

Il est le fruit d'une élite intellectuelle qui veut faire la révolution pour et au nom de la société et y instaurer ce "socialisme national".

Le fascisme demeure cependant ambivalent; autant il rejette les valeurs matérielles, "bourgeoises" et individualistes, autant ses adeptes auront la passion du modernisme:

l'architecture, les arts nouveaux, etc.

Ils seront par ailleurs les premiers à se préoccuper de l'environnement, de la définition de la ville, prêchant le retour à la nature; ils sont adeptes du sport, de la culture physique, de la marche...

Mais le tout dans l'ordre, dans le respect de la hiérarchie, sous la direction de l'Etat-nation "fort", d'où leur penchant naturel pour un régime totalitaire secondé par la force et la brutalité.

Les intellectuels, note le professeur Sternhell, seront généralement fascinés par ce "projet de révolution de l'esprit", cette éthique sociale nouvelle, par ce refus de la matière au nom de valeurs spirituelles et cela, non seulement pour profiter, mais bien pour servir la nouvelle nation naissante.

Son succès

Quant à son succès autour des années 1930 en Europe, là aussi il faut dégonfler un autre mythe, selon lequel le fascisme serait l'apanage exclusif de la droite bourgeoise préoccupée du maintien de ses intérêts de classe.

Au contraire, estime Zeev Sternhell, le succès du fascisme est attribuable en partie à la faiblesse de la droite, particulièrement au moment de cette crise en Europe.

Incapable d'effectuer un certain nombre de redressements elle-même, la droite préfère se replier momentanément ou simplement s'allier à ces forces nouvelles dans la mesure où leurs intérêts du moment coïncident.

A cette époque de l'âge d'or du fascisme en Europe, ces forces nouvelles sont par ailleurs les seules crédibles puisque le marxisme et la gauche socialiste n'ont plus de caractère "révolutionnaire" depuis



Zeev STERNHELL

Le Soleil, René Saint-Pierre

longtemps.

Résurgence

D'autre part, devait ensuite préciser l'universitaire, le fascisme peut facilement renaître au sein d'une société en quête de son identité nationale, surtout en période de crise.

Pour Zeev Sternhell, les conditions actuelles dans le monde occidental sont propices à une résurgence de mouvements fascistes.

"Nous n'avons aucune raison de penser que la société moderne a réussi à briser le mécanisme idéologique et que les conditions matérielles le favorisant ne peuvent pas à nouveau se manifester.

Ces éléments sont présents en France, aux Etats-Unis, en Israël et même au Québec, précisait le professeur. Cela fait partie intégrante de notre civilisation.

"En ce sens, y a-t-il des mouvements plus actuels que la recherche de l'identité nationale, un

état de crise permanent et un souci de plus en plus grand d'effectuer des virages importants au sein des sociétés?"

Dans son volume, M. Sternhell actualise de façon éloquentte cette analyse historique de la période de 1920-1930, et du danger que peut représenter une éventuelle remontée du fascisme.

"Mais, en temps de crise aiguë, la puissance de rupture d'un tel système de pensée se manifeste ostensiblement; il alimente alors des mouvements de masse d'une force destructrice peu commune.

"Dans un monde en détresse, le fascisme apparaît aisément comme une volonté héroïque de dominer, une fois encore, la matière, de dompter, par un déploiement d'énergie, non seulement les forces de la nature, mais aussi celles de l'économie et de la société."

Ce retour dans l'histoire récente du XXe siècle que propose Zeev Sternhell, est un document passionnant, même s'il demeure ardu.

/ Entrevue /

Antoine Naaman, éditeur Rapprocher les peuples francophones

En marge du Salon du livre, notre collaborateur Bernard Gianetto a rencontré Antoine Naaman, professeur à l'université de Sherbrooke et éditeur. M. Naaman lui a expliqué son parti pris en faveur de la francophonie canadienne et internationale.

par Bernard Gianetto

(collaboration spéciale)

Sherbrooke sera-t-elle bientôt la capitale mondiale de la littérature francophone éditée hors de France? "Capitale mondiale"... Le titre est pompeux mais la fiction qui l'accompagne pourrait devenir réalité depuis qu'une petite maison d'édition s'est donnée pour tâche de publier ce qui s'écrit hors de France en littérature et en poésie françaises.

Ces fictions sont devenues réalité (sous forme de volumes imprimés) depuis que Antoine Naaman, professeur à l'université de Sherbrooke, a lancé sa propre maison d'édition, en 1973. Avec 450 titres à son actif, l'entreprise est encore modeste: elle occupe une maison ordinaire au milieu des collines boisées de Rock Forest en Estrie, à quelques minutes de Sherbrooke. Malgré l'exiguïté des lieux, une bibliothèque de littérature francophone non française y est ouverte au public.

Les jours fastes, une dizaine de manuscrits convergent ici depuis les quatre coins du monde. Qu'ils viennent du Vietnam, de la Tunisie, du Luxembourg, d'Haïti ou plus simplement du Manitoba, d'Acadie ou du Québec, un élément réunit tous ces écrits: le français.

M. Naaman n'est pas peu fier de nous montrer la liste des pays d'où sont originaires ses auteurs: une quarantaine en tout, parmi lesquels des contrées aussi peu francophones que le Brésil ou la Tchecoslovaquie. Des méandres de la mosaïque planétaire où les hasards de la vie, les accidents de l'histoire et son cortège de migrations, de colonisations et de mariages ont laissé éclore des talents littéraires français.

Itinéraire

Antoine Naaman est lui-même issu de ces brassages dont l'histoire est coutumière, la pureté des races n'étant qu'un mauvais mythe dont il faudra bien se débarrasser un jour. Né à Port-Saïd en Egypte en 1920, ses origines syro-libanaises l'ont naturellement conduit à recevoir l'em-



Antoine NAAMAN

preinte de la culture française très présente dans les pays du Levant et par leur situation de protectorat entre 1918 et 1940.

Il fait des études de lettres et de journalisme à l'université du Caire. Son itinéraire universitaire se poursuit en France où deux doctorats viendront couronner ses deux thèses sur Gustave Flaubert. Il enseignera à l'université du Ghana et à Hélio polis en Egypte pour aboutir à l'université

de Sherbrooke en 1966. On dit que "pierre qui roule n'amasse pas mousse" mais, au Canada, le mouvement peut aisément faire boue de neige.

En 1968, il aide trois de ses étudiants à publier leur thèse de maîtrise pour ne pas que leur travail disparaisse sous la poussière comme c'est généralement le cas, sans que personne ne profite de leur recherche. Le pari est réussi: tous les exemplaires sont vendus. M. Na-

man se souvient de ses trois premiers auteurs: "Un Québécois, un Malgache et un Français; dans le fond, ça reflète bien l'orientation qu'on s'est donnée aujourd'hui", remarque-t-il.

C'est en prenant conscience que tout était possible, ou presque, dans son nouveau pays que l'idée germe d'éditer les auteurs francophones vivant hors de France. D'autant que la demande est là. On n'avait alors pas encore inventé le concept de francophonie, rappelle M. Naaman.

Côté idéaliste

Il y a un côté idéaliste à ce projet et il suffit de rencontrer son promoteur pour le ressentir. L'homme lui-même est une force de la nature. Il a gardé un léger accent voisin du parler des Méditerranéens d'Afrique du Nord. Avec tout ce qui accompagne cet accent: la volubilité et surtout la chaleur fraternelle dans le geste; touche finale: le sourire qui éclaire cette chaleur dont font preuve les méridionaux dans leurs contacts.

Idealiste parce que les éditions Naaman publient beaucoup de recueils de poèmes. Or, tout le monde vous le dira, la poésie se vend mal; à tel point que certains libraires refusent d'en exposer comme si elle risquait de jeter la malédiction sur leur vitrine. Pourtant il insiste: "Oui, le marché est très limité; mais la poésie est la source authentique d'un peuple. Si on abandonne, qui va la publier? Non vraiment, c'est quelque chose qu'on ne peut pas négliger. La poésie est plus spontanée que le roman. Et qui sait si un jour ou l'autre, il n'y aura pas un revirement vers la poésie?" s'interroge M. Naaman. On ne peut pas abandonner les poètes. Ça serait criminel."

A l'inverse de cette écriture d'images, de sensations et de sentiments, M. Naaman n'a pas oublié les intellectuels puisqu'il publie toujours nombre de thèses et de mémoires. Mais le gros défi concerne toute la littérature francophone écrite hors de France et qui semble

susciter si peu d'intérêt à Paris. Le pari de M. Naaman, c'est effectivement d'éveiller les Français à ce qui s'écrit ailleurs dans leur langue. A commencer par le Québec, puisqu'une grande partie des auteurs publiés à Sherbrooke sont Québécois et Canadiens français.

Mais le but avoué d'Antoine Naaman ne se limite pas à une reconnaissance européenne: "Ce qui m'intéresse le plus, c'est d'arriver à un dialogue entre les francophones. C'est-à-dire un dialogue entre des peuples qui sont de culture française mais de civilisations différentes. Il faut faire accepter aux gens d'autres visions du monde, d'autres critères que les leurs. On peut rapprocher les esprits, les mentalités, les comportements, les hommes, à partir d'une langue commune mais en insistant sur le pluralisme et les différences. Il n'y a pas place à l'assimilation."

Pour faciliter le dialogue, il a créé une revue trimestrielle intitulée "Ecriture française dans le monde" qui donne de la francophonie mondiale l'image d'une palette aux couleurs diverses, grâce à une information factuelle et à des textes venus de partout.

Mais précisément et personnellement, est-il facile d'être à la fois arabophone de culture française aujourd'hui? Un bref moment, Antoine Naaman hésite: "On est hybride. L'amalgame se fait à l'intérieur de nous-mêmes. Sans choix définitif. En fait, il faut profiter de cette situation particulière qui fait que des gens comme moi ont subi les influences arabe, catholique, française, québécoise, musulmane même... Il faut accepter le tout. On n'a pas le temps de faire un choix. Ça serait gâcher tout ce d'opter pour une composante. Qui suis-je en définitive? Je n'ai pas le temps d'y penser. L'important, c'est ce que l'on fait de sa vie. C'est une course contre le temps. La mort nous guette et avant qu'elle n'arrive, il faut rentabiliser ce que nous sommes, laisser quelque chose derrière soi, avant que toute la connaissance, l'expérience accumulée tout au long d'une vie ne disparaisse et s'évanouisse."

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur
Redacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Le secondaire professionnel



anne-marie
voisard

Entre l'arcade, les amis et la famille, il y a l'école que beaucoup de jeunes manifestement subissent. Le secondaire professionnel, parent pauvre du système, est la cible des critiques les plus virulentes. Mais il devient, en même temps, le secteur vers lequel convergent les projets de relance et de renouveau.

Dans un avis rendu public hier, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) répondait aux propositions du ministre de l'Éducation, Camille Laurin, sur la formation professionnelle des jeunes. Lancé quelques semaines avant le livre blanc, tant controversé, sur la restructuration scolaire, cet important document ministériel n'a pas connu tout le retentissement qu'il mérite. L'analyse critique qu'en donne maintenant le CSE a l'avantage de faire progresser le débat.

Disons tout de suite que le CSE endosse les grands objectifs des propositions Laurin. Qui peut être contre le fait de vouloir donner à tous les jeunes, y compris ceux du professionnel, une solide formation de base? M. Laurin rêve d'une école qui offre des chances égales à tout le monde. Conscient qu'un certain nombre d'élèves accumulent les échecs et finissent par perdre toute motivation, le Dr Laurin renonce à leur jeter la pierre. C'est l'école, et non l'enfant, qui n'a pas su s'adapter.

La solution réside dans une amélioration de la pédagogie.

Le CSE appuie le ministre de l'Éducation. Il va d'ailleurs plus loin dans sa préoccupation pour les élèves en difficulté, les "désespérés de l'avenir" à qui certains administrateurs scolaires accolent l'étiquette "carencés". Alors que le ministre Laurin se contente d'affirmer qu'on devra maintenir certains cheminements particuliers, le CSE propose un plan précis qui débouche sur la formation professionnelle dans un métier.

Le plus grand défaut du projet Laurin, c'est d'être resté au niveau des principes. Il devient vague, abstrait, dès qu'on passe au champ des applications. Le CSE en donne un exemple éloquent lorsqu'il met en évidence le manque de lien entre l'école et le marché du travail. M. Laurin avait lui aussi constaté cette lacune. Mais il n'apporte pas de réponse, contrairement au CSE.

Des stages pratiques en milieu de travail, d'une durée variant entre 12 et 18 mois, mais non obligatoires, viendraient reconnaître les compétences acquises au niveau de l'école. De tels stages se situeraient, dans le temps, après un secondaire VI. Mieux encore, ils seraient rémunérés de façon à ce que l'apprenti puisse suffire à ses propres besoins.

Que nous voilà loin des stages organisés par la régionale de Tilly et sans doute par d'autres commissions scolaires à l'intention des "familiers de l'échec". Le CSE reconnaît que certains élèves, quelles que soient les raisons, s'écartent du groupe. Pour eux, il prévoit d'ailleurs une formule particulière alliant la théorie et la pratique dès le secondaire

III. Mais attention. Le CSE insiste pour dire que ces élèves devront "bénéficier à parts égales d'une formation de base dans les matières principales"... "et d'une formation pré-professionnelle". Et s'ils le veulent, ils pourront, au même titre que leurs camarades, apprendre un métier.

Bref, le CSE redonne espoir aux jeunes que l'école avait pris l'habitude de rejeter dans les voies sans issue et à leurs parents. S'il est vrai qu'un jour les parents jouiront de quelque pouvoir à l'intérieur du système scolaire, il faut s'attendre d'ailleurs à ce que ça change.

Tous les jeunes n'ont pas la capacité, ni la volonté de poursuivre de longues études. Il est indéniable que le cours professionnel, parce qu'il laisse entrevoir un accès plus rapide au marché du travail, attire cette clientèle qui n'a pas envie de s'éterniser sur les bancs de l'école. En ce sens, le CSE a probablement raison de mettre en doute le réalisme de la proposition Laurin qui voudrait reporter, après le secondaire V, le début de la formation professionnelle. Il faut craindre, en effet, que des jeunes impatientes n'aillent grossir le nombre des décrocheurs. Le CSE propose donc que la spécialisation se fasse en secondaire V.

Viendront ensuite les stages dans l'entreprise, ou encore le collège professionnel pour ceux qui choisiront d'étudier plus longtemps. Car c'est là le grand intérêt de la proposition Laurin que d'offrir une école ouverte aux besoins et aux goûts de chacun, une école qui donne enfin sa chance à tout le monde. Le CSE arrive à point pour enrichir cette école et, espérons-le, permettre aux jeunes de trouver la motivation.

bloc-notes

Un secret bientôt dépassé



raymond
giroux

Marc Lalonde a de nouveau sauvé sa peau, jusqu'à maintenant, dans l'affaire de la fuite filmée de la conclusion de son budget de cette semaine. Mieux encore, il a pris l'offensive en attaquant la valeur du secret budgétaire en soi.

Le ministre des Finances n'ignore pas qu'il se lance contre une tradition parlementaire britannique puissante, celle qui veut que tout coulage d'information provoque la démission immédiate du ministre.

Mais rien ne doit être immuable, en politique, et M. Lalonde a bien raison de poursuivre le débat qu'il a malencontreusement amorcé, lundi, en badinant avec un cameraman invité à l'occasion d'une séance "d'images" destinées à alimenter les chaînes de télévision et les journaux en vue de la lecture du discours du budget.

Car au fond, en oubliant les attaques furieuses des chasseurs de tête conservateurs, en quoi le fait de connaître l'ampleur du programme de relance et le montant du déficit prévu peut-il attenter à l'économie du pays?

Le processus de la préparation du budget pouvait se dérouler dans le plus total secret il y a bien des années, quand le ministre des Finances et quelques hauts fonctionnaires assemblaient dans leurs dossiers toutes les données fondamentales.

Mais l'intervention croissante du gouvernement dans l'économie et la croissance subséquente de la machine administrative interdisent à tout jamais la rédaction d'un budget "à la mitaine", sur le coin d'une table.

Cette année, même, M. Lalonde a ouvertement consulté nombre de personnes du milieu des affaires et avait depuis longtemps déjà annoncé ses couleurs: le budget penserait d'abord aux entreprises.

Il suffisait de lire les pages financières du Globe and Mail de Toronto pour connaître toutes les données du débat, car les chroniqueurs contactaient de façon presque systématique tous ceux et toutes celles dont l'avis pouvait avoir quelque valeur aux yeux du gouvernement.

Ces intervenants(es), en toute logique, reprenaient au profit des lecteurs du quotidien ce qu'ils ou qu'elles avaient affirmé à l'intention du ministre, mais personne, et surtout pas les politiciens qui hurlent à la démission, n'avait objection à publier ces entrevues.

M. Lalonde, pour éviter d'être techniquement pris au défaut, a ajouté \$200 millions à son plan de relance à la dernière minute. C'est payer cher une prise de vue et la peau d'un ministre.

Une telle situation, totalement absurde, ne devrait plus se reproduire, mais ce n'est pas en s'assoissant sur des traditions d'un autre siècle et importées de l'étranger que le Canada évitera ce gâchis plus partisan que philosophique.

Le ministre a l'intention de poursuivre sa politique de consultation prébudgétaire qui se révèle la manière à la fois la plus saine et la plus démocratique de tenter de gérer un pays.

La publicité entourant les budgets futurs, si M. Lalonde persévère dans ses bonnes intentions, devra toutefois cesser là où des intérêts privés ou personnels pourraient en tirer profit. On peut discuter d'un mode différent de répartition de l'impôt sur les sociétés, par exemple, mais en si gardant d'annoncer d'avance sa décision: on trouverait là force majeure de démission.

L'Opposition, au lieu de se livrer à un spectacle déplorable, devrait plutôt participer à l'élaboration de nouvelles balises adaptées aux conditions économiques. Car d'un Parti conservateur qui s'apprête à prendre un pouvoir qui lui tombe lentement entre les mains, il faut espérer un comportement plus moderne et plus serein. M. Lalonde a été victime d'une tactique publicitaire qu'il avait lui-même organisée, mais l'incident permet par contre de dépasser quelque peu des mécanismes rouillés.

à propos

...du cas Blaikie

Il devait rencontrer les étudiants de l'université Laval, la presse locale et l'équipe éditoriale du SOLEIL, hier. Mais contre toute attente et à la stupéfaction générale, M. Peter Blaikie choisit plutôt de se retirer de la course à la chefferie du Parti conservateur (PC) en vue de la convention du 11 juin.

Cette décision bizarre en laissera plusieurs sceptiques. Car le 18 mars, M. Blaikie se lançait résolument dans la mêlée, confiant, en pleine connaissance de cause et avec l'idée de vaincre absolument. Un mois plus tard, voici qu'il regrette une décision hâtive, son inexpérience politique et sa méconnaissance de maints dossiers importants du pays.

A première vue, une telle humilité, plutôt exceptionnelle chez un politicien, apparaît séduisante. Mais de la part d'un homme dont certains comparent l'arrogance à celle de M. Trudeau, elle ne convainc pas. M. Blaikie, au surplus, laisse les coudees franches au seul autre postulant du Québec, M. Brian Mulroney, alors qu'on le prétend plus près du candidat Joe Clark.

Est-ce à dire que la polarisation de la lutte actuelle entre ces derniers justifiait le retrait d'un troisième homme moins vendable? Si oui, comment expliquer cet actif avoué de "100 délégués" gagnés à sa cause?

M. Blaikie, il est vrai, a une notoriété moindre que celle de M. Mulroney. Par contre, avocat d'affaires anglophone bilingue et natif d'une ville québécoise de province (Shawinigan) lui aussi, l'ex-candidat présente un bilan aussi respectable que celui de M. Mulroney.

Celui-ci a l'avantage d'une précédente campagne à la tête des conservateurs mais M. Blaikie s'imposa, lui, deux campagnes à une élection fédérale. Il fut en outre président de son parti pendant deux ans. Sans compter ce panache certain que lui vaut une victoire retentissante, en Cour suprême, contre certains chapitres inconstitutionnels de la loi 101.

Le candidat n'avait pas un programme électoral très inventif. Il était toutefois aussi buvable que celui de ses douze émules. Son départ s'avère déplorable dans la mesure où sa ténacité eût accentué la visibilité d'un parti marquant des points au Québec. Il est troublant de constater que le retrait d'un candidat soit plus spectaculaire que son entrée dans la course. Mais avec les conservateurs, il ne faut pas se surprendre de rien.

Cette campagne à la chefferie demeure une triste croisée de fantômes qui s'entredéchirent par un risible racolage de délégués. Si M. Blaikie s'était récusé pour un tel motif, ce qu'il dément, il aurait au moins fait oeuvre utile.

Jacques DUMAIS



le monde vu d'ici

Kadhafi rôde dans l'isthme



paul
lachance

La saisie, au Brésil, de quatre avions lybiens contenant des armes destinées au Nicaragua projette une lumière toute nouvelle sur la crise centre-américaine. Elle peut en faire mesurer l'ampleur et le degré de gravité.

Les Américains, pour leur part, y trouvent leur compte. Il y avait déjà longtemps qu'ils affirmaient, sans pouvoir le prouver à la face du monde, que des puissances extérieures fournissaient à la région des armes afin d'empêcher, disaient-ils, "les réformes qui ont été entreprises avec tant de vigueur par les gouvernements alliés des États-Unis".

L'incident brésilien semble donc leur apporter la "preuve absolue" de leurs prétentions. Et le président Reagan, un nouveau moyen de convaincre le Congrès de l'urgence d'une aide sup-

plémentaire au gouvernement du Salvador, comme il l'a fait hier, après le rejet, mardi soir, de crédits d'assistance de l'ordre de \$50 millions par la Commission des affaires étrangères de la Chambre.

Il ne peut faire dorénavant de doute que ce nouvel élément que constitue la saisie brésilienne puisse influencer l'attitude des législateurs américains sur la crise qui sévit en Amérique centrale et les dangers réels qu'elle peut faire courir à tout l'hémisphère occidental.

Mais, en somme, cet incident ne peut comporter, aux yeux des experts, aucun autre élément de surprise que celui de révéler le colonel Kadhafi en situation de flagrant délit. On devait bien se douter, sinon savoir avec certitude, que le chef lybien trempait dans ce trafic puisque l'on sait fort bien qu'il touche à ce qui a trait à la subversion mondiale. Et quand on connaît son fanatisme et ses manigances, il y a lieu de se méfier davantage du fait qu'il rôde dans les parages de l'isthme centre-américain.

Kadhafi est un dangereux conspirateur aux moyens pharamineux qu'il tire de ses puits de pétrole et dont il consacre la

plus grande part à la subversion, à l'entraînement de terroristes internationaux et à l'intervention dans les États de l'Afrique du Nord. Ce n'est pas en vain qu'on l'a surnommé "l'ange tuteur du terrorisme international".

Il entretient avec Moscou des relations et des connivences qui constituent une menace, non seulement pour l'issue du problème du Moyen-Orient, mais aussi pour tout le monde occidental.

Il est considéré, à Washington, comme l'un des plus farouches promoteurs de l'islamisme au Moyen-Orient et le plus mortel ennemi d'Israël. Le rôle joué par Tripoli dans la région consiste à y déstabiliser les gouvernements pro-occidentaux. Il va répétant que son devoir est d'expurger le Moyen-Orient de tous les traîtres et vendus qui ont l'indécence d'entretenir des rapports amicaux avec les États-Unis.

C'est d'ailleurs un secret de Polichinelle que Kadhafi aspire depuis longtemps à devenir le leader du monde arabe, un autre Nasser, au nom du purisme islamique de son "Livre vert", une succession d'aphorisme et de lieux communs où baigne le plus

farouche occidentalisme. On lui prête l'intention d'obtenir une bombe nucléaire, qui serait actuellement en fabrication au Pakistan, laquelle, en plus d'augmenter son prestige international, pourrait servir contre Israël.

Kadhafi est un dangereux trublion dont la seule mention dans le cadre de la crise centre-américaine ne peut que susciter craintes et défensive, compte tenu, surtout, des liens puissants qui l'unissent à l'Union soviétique et du terrible coup de pouce qu'il est en mesure de lui fournir dans la poursuite de son hégémonie.

D'ailleurs, Kadhafi a donné la mesure de son personnage en admettant théâtralement le fait que ses avions contenaient des armes pour le Nicaragua, en condamnant la "malhonnêteté" de l'officier de l'aviation lybienne qui n'en n'avait pas avisé les autorités brésiliennes et en fustigeant l'impérialisme et le sionisme qui ne manqueraient pas d'exploiter cet incident.

D'autant plus dangereux que la plupart de ses déclarations font souvent douter de son équilibre mental. Un défi de plus pour Washington dans les Caraïbes.

LA PAGE DES LECTEURS

L'impôt

Pas d'argent pour l'armée

En faisant mon rapport d'impôt fédéral 1982, je soustrais un montant additionnel de \$294 sur le "total à payer" (ligne 70 du sommaire de l'impôt et des crédits). Je réclame ce montant, et j'invite tous mes concitoyens du pays à faire de même, en tant que non-participant à l'effort militaire du pays. Cette somme de \$294 représente en effet le budget de la Défense nationale (plus de 7 milliards de dollars) répartie entre 24 millions de Canadiens.

Je tiens à préciser immédiatement que je ne suis membre d'aucun parti politique, ni de secte, organisme ou mouvement écologiste, pacifiste, nationaliste, communiste, socialiste, capitaliste, naturaliste, etc., etc. Non, je ne suis qu'un citoyen ordinaire et je refuse que le gouvernement puisse dans mes poches de l'argent pour subventionner l'action militaire. Je crois au respect de la vie humaine, je crois en une humanité désireuse de la paix et non la guerre, je crois au message d'amour du Christ, ce qui veut dire que les humains doivent s'approcher les mains ouvertes et non la carabine au poing et les bombes à la ceinture.

Je suis conscient que mon geste, s'il demeure isolé, ne peut avoir une portée significative, qu'il existe d'autres façons de manifester le désir de vivre en paix sur la terre. Mais imaginons un instant que tous les contribuables du pays, au lieu de hausser les épaules en se disant que cela ne sert à rien, que tous les payeurs de taxes, donc, réclament que leur argent ne serve pas à subventionner la guerre: alors nos dirigeants devront réagir. Et cela sera une révolution plus belle, plus profonde, plus efficace que tout ce que pourrait faire un parti politique ou un mouvement idéologique, quel qu'il soit. Il ne faudrait pas oublier que les dirigeants d'un pays sont là pour agir selon les désirs de la population.

L'imposition de l'assurance-vie

(Lettre adressée à Me Yves Séguin, chronique "Au fil du fisc")

J'ai lu avec intérêt votre chronique du 7 avril dernier concernant l'imposition de l'assurance-vie, comme je le fais d'une façon régulière.

Cependant, je diffère d'opinion concernant certains points que vous avez soulevés dans cette dite chronique. Je vous en fais part, en espérant que ces remarques puissent intéresser quelques lecteurs.

Situons le problème. Avant le budget Lalonde, il était fréquent qu'une corporation assure la vie de certains actionnaires pour faire en sorte que, lors du décès de l'un d'eux, la corporation soit en mesure de racheter les actions du défunt à même le produit de la police.

Lors du décès de l'actionnaire, celui-ci est présumé avoir disposé des actions à leur juste valeur marchande. Par conséquent, il en résulte pour l'actionnaire un gain en capital égal au montant de la "juste valeur marchande des actions" moins leur coût pour le défunt.

Pour la succession (qui est réputée avoir acquis ces actions à leur juste valeur marchande), ces actions auront un "coût" égal à cette valeur marchande.

Pendant ce temps, la corporation touche le produit de la police qui est non imposable et rachète ses actions de la succession qui est devenue actionnaire de la corporation. Conséquence? Dividende présumé: donc, possibilité de dividende en capital d'assurance-vie (libre d'impôt) et diminution pour le même montant du coût des actions.

On voit qu'il y a deux avantages fiscaux: un dividende libre d'impôt et la création d'une perte en capital souvent égale à la valeur marchande des actions moins leur coût pour le défunt. Le budget enlève un de ces avantages aux contribuables: c'est la raison de la diminution en certains cas du coût des actions

Et que l'on ne vienne surtout pas m'amener d'arguments économiques pour justifier le maintien de l'armée: emplois, revenus, exportation, etc., etc. Toutes les sommes dépensées par les militaires peuvent être affectées à des besoins beaucoup plus pressants et nécessaires. Toutes les énergies et compétences des hommes et des femmes de l'armée canadienne peuvent être canalisées dans des buts louables. Au lieu d'acheter (aux USA) des F-18 à coups de milliards, on peut utiliser ces sommes pour modifier les usines afin de les rendre non polluantes, construire des logements décentes pour ceux qui en ont besoin, améliorer les équipements éducationnels. Les compétences professionnelles des militaires peuvent être utilisées pour réaliser des projets de toutes sortes, vraiment utiles à la société; les chercheurs (comme ceux de Valcartier) peuvent mettre leur génie à l'amélioration de nos conditions de vie au lieu de trouver des moyens plus sophistiqués de tuer les gens.

Et les tâches de respect et surveillance du territoire canadien? Cela peut s'intégrer aux services policiers! Le Canada serait à part des autres? Tant mieux si l'on donne l'exemple! Cela serait plus utile à la paix que les stériles conférences de désarmement.

Bref, une armée devenant un service civil, et en pratique, un moteur de notre économie par des réalisations que ne peuvent se permettre les entreprises privées, faute de ressources financières ou humaines. Un groupe de militaires compétents en construction ne nous serait-il pas plus utile en construisant une école qu'en marchant au pas de "drill" sur un terrain de manœuvre? Quant à moi, je refuse de payer pour l'armée canadienne actuelle.

Luc Saint-Hilaire
Sainte-Foy

pour un montant égal à l'élection faite concernant le dividende en capital d'assurance-vie.

Vous donnez un exemple de l'application de la réduction du coût des actions: un actionnaire assuré décède alors que la valeur de ses actions était de \$100.000. Il les avait achetées à \$1.000. La corporation touche le produit de la police et le verse en dividende en capital d'assurance-vie à un coactionnaire (donc libre d'impôt) qui achètera les actions du "défunt", et, toujours selon votre exemple, le coût des actions pour le coactionnaire restera à \$1.000.

Premier point sur lequel je ne partage pas votre avis: le coactionnaire ne peut acheter les actions du "défunt". Celui-ci est réputé avoir disposé (et la succession avoir acquis) des actions à leur juste valeur marchande au décès, alinéas 70(5) a) et c) LIR. On aura donc un gain en capital de \$99.000 pour le défunt, soit le produit de disposition moins le coût.

Vous écrivez ensuite que le coactionnaire (qui a acheté les actions du défunt à même le dividende en capital d'assurance-vie reçu) "... du montant d'acquisition de ces actions, soit \$1.000, déduire la somme reçue (en dividende en capital d'assurance-vie), ce qui donne un coût fiscal des actions de moins \$99.000".

Ceci m'amène à noter, comme deuxième point, que le coût d'acquisition pour le coactionnaire des actions n'est pas de \$1.000, mais de \$100.000. En effet, la succession qui a acquis les actions à \$100.000 (à moins qu'elle ne soit prête à faire une perte lors de la vente au coactionnaire) vendra ces actions à leur juste valeur marchande, soit \$100.000. Donc, aucune conséquence fiscale pour elle, et la conséquence pour le coactionnaire est que le coût des actions sera de \$100.000.

Enfin, je ne crois pas qu'il faille, en pareille circonstance, réduire le coût des actions, en vertu du nouvel alinéa 53 (2r). Or, dans votre exemple, la corporation n'a pas versé le dividende en capital d'assurance-vie sur les actions qui ont été acquises à la suite du décès (soit les actions du défunt). Il a plutôt été versé au coactionnaire sur des actions qu'il possédait avant le décès de l'actionnaire.

Christian Racicot,
Étudiant
Lévis

Beauceville a mal à son hôpital

Et pour cause? Mystère et boule de gomme!... Les opposants au projet, les personnes chargées de l'appliquer, enfin tout c'beau monde est d'accord: à cause d'un anesthésiste manquant, le projet Johnson est inapplicable.

C'est la paix la plus complète. On n'entend plus sur les ondes de la radio CKRB, de ces lamentations et mises en garde à la santé publique et mort subite.

Pourtant cet anesthésiste manquant ne manquerait pas si le groupe concerné avait fait en sorte qu'il apparaisse dans le décor. Car il s'est bel et bien présenté un anesthésiste un certain jour. Mais comme les anesthésistes ne courent pas les rues, il fut très facile de lui faire prendre un autre chemin. "A quand le prochain."

Quoi qu'il en soit le projet Johnson est sur les tablettes et pour combien de temps? En attendant, l'hôpital Saint-Georges continue de déborder avec des patients sur la civière. (La chicorée est bonne pour ceux qui l'aiment.)

Avec un peu de chance, la chose peut trainer jusqu'à la prochaine élection d'un autre gouvernement qui lui, verrait la chose d'un autre oeil, et pourrait être assez généreux pour donner à l'hôpital de Saint-Georges l'agrandissement désiré. C'est ainsi que l'hôpital de Beauceville deviendrait ce que certains souhaitent soit un centre d'hé-



bergement pour chroniques et personnes âgées. Et ce, malgré sa performance d'hôpital moderne, muni d'équipement aussi moderne.

Une fois de plus, la raison du plus fort aurait été la meilleure, "pardon" la gagnante. C'est à bien y penser.

Anita P. Smith
Beauceville-Ouest

L'environnement

Stoneham: un atout régional

(Lettre adressée au journaliste Marcel Collard)

Suite au compte rendu de la conférence de presse tenue au Mont Sainte-Anne présentant le projet d'installation d'équipements pour la fabrication de neige artificielle, compte rendu rédigé par le journaliste Marcel Collard, je teins à faire la mise au point suivante.

À la fin de son compte rendu M. Collard a fait allusion à l'intervention que j'y ai faite à propos des équipements de la Baie James dont le centre de ski de Stoneham s'est porté acquéreur.

Le libellé du compte rendu fausse complètement le sens de mon intervention. Tout d'abord, il

faut dire que mon intervention faisait suite à une question d'un journaliste qui demandait au ministre Guy Chevrette ce qu'il pensait de l'opinion d'un animateur de radio qui le matin même sur les ondes reprochait au gouvernement de ne pas s'être porté acquéreur des équipements de la Baie James pour le Mont Sainte-Anne, équipements qui auraient coûté \$350.000 alors que l'installation des équipements annoncée pour le Mont Sainte-Anne coûtera \$8,6 millions.

Mon intervention consistait à faire remarquer qu'on ne pouvait comparer le coût des installations du centre de Stoneham avec le coût des installations du Mont Sainte-Anne, car à Stoneham les

pistes actuellement couvertes représentent quelques kilomètres, alors que les installations du projet du Mont Sainte-Anne couvriront 32 kilomètres de piste et que, étant donné la hauteur de la montagne couverte par les installations, des postes de pompage puissants sont requis.

Étant moi-même un abonné du centre de ski de Stoneham, je tiens à souligner que l'initiative des dirigeants du centre de Stoneham d'installer des équipements pour fabriquer de la neige artificielle, dès l'an dernier, fut des plus heureuses et a permis à la région de Québec d'éviter le pire durant la récente saison hivernale, en permettant à des touristes étrangers

de rester dans la région de Québec plutôt que de retourner immédiatement chez eux.

Je ne puis exprimer qu'un souhait, que le centre de Stoneham puisse étendre son réseau de fabrication de neige artificielle. Cela serait un atout de plus pour l'attrait touristique de notre région et je pense que le centre de Stoneham qui représente une valeur assurée sur le plan de la pratique du ski et de la beauté naturelle de son site devrait être inclus dans les projets de promotion touristique de la région de Québec partout au Québec et à l'étranger.

Raymond BROUILLET
Député de Chauveau

Au secours, on m'empoisonne!

(Lettres adressées au ministre de l'Environnement, Adrien Ouellette.)

Permettez-moi de vous faire part de ma vive inquiétude concernant l'épandage aérien à la dioxine projetée sur une partie de nos forêts.

Je ne comprends pas votre silence en ne dénonçant pas publiquement et d'une façon très énergique cet empoisonnement massif de tout un écosystème très complexe: morts à partir de la minuscule algue en passant par le feuillu, les larves, les oiseaux, les écureuils, les lièvres et les chevreuils pour ne nommer que ceux-ci, en oubliant les cours d'eau et leurs poissons.

Comme s'il n'y avait pas assez

des pluies acides et des milliers de tonnes d'autres polluants qui viennent empoisonner notre existence de tous les jours! Il nous faudrait maintenant tolérer un arrosage volontaire du produit chimique le plus mortel jamais inventé par l'homme.

À quel degré faut-il être empoisonné pour être déclaré contaminé ou presque en bonne santé? Est-ce que le temps serait venu ici aussi de faire place à un parti écologique?

Entre-temps, M. le ministre, je vous prie: "Au secours, on m'empoisonne!"

Roland Drolet
Saint-Lambert, Lévis

En décembre dernier se dé-

roulaient des audiences publiques sur le programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. En tant que comité d'environnement local nous avons présenté un mémoire.

L'essentiel de nos recommandations était d'épargner des pulvérisations d'insecticide chimique le bassin d'alimentation en eaux potables de Chicoutimi et Jonquières.

Cependant, M. le ministre, lorsque nous apprenons que vous avez donné le feu vert aux opérations de pulvérisations d'insecticide par le ministère de l'Énergie et des Ressources sans attendre le rapport final du Bureau des audiences publiques sur l'environnement, nous ne pouvons que

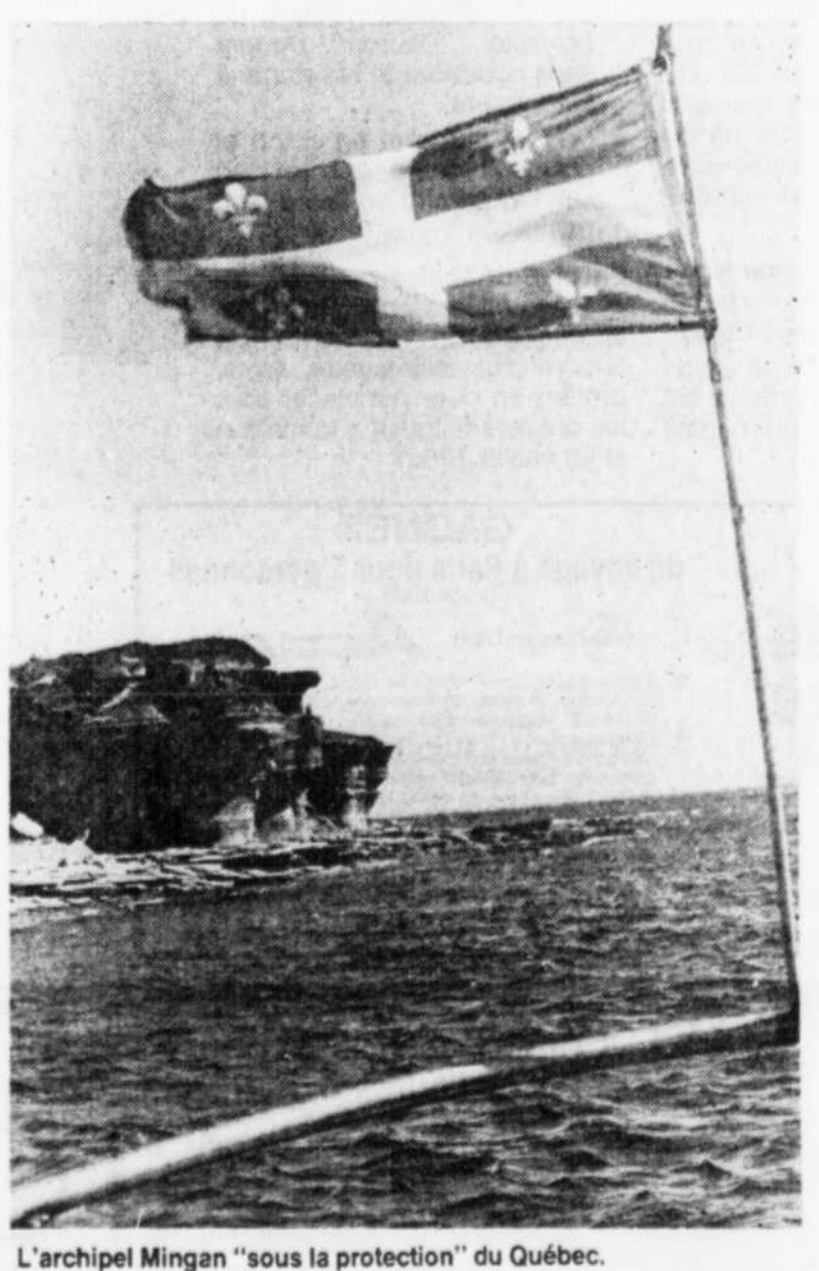
sursauter et avoir des hauts le coeur devant de tels agissements.

Cette façon de faire ne fait que nous confirmer dans nos appréhensions face au rôle réel que votre ministère et plus particulièrement votre gouvernement veut faire jouer au Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Bientôt, le même Bureau d'audiences publiques procédera à des audiences sur l'épandage de phytogénération des parterres de coupe des forêts de la Gaspésie et du Bas-du-Fleuve. Doit-on attendre les mêmes résultats de ces audiences?

Julien Petitclerc, Ing. f.
Chicoutimi

Pour un parc national à Mingan



L'archipel Mingan "sous la protection" du Québec.

La conservation des îles Mingan n'est toujours pas assurée! Le gouvernement issu du Parti Québécois fait encore ici la preuve de son incapacité à doter le Québec de politiques cohérentes face à la protection de petites parties de son territoire (parc) pour fin de conservation. L'archipel Mingan en est l'exemple frappant! Après sept ans d'études, d'analyses, de comités, encore rien de valable en ce qui concerne Mingan.

Pourtant l'État du Québec avait de nouveau suscité quelques espoirs chez nous en 1981 avec le déploiement d'un colloque et la mise sur pied d'un autre comité — un comité dit mixte! Ce comité, composé de fonctionnaires et "gens" du milieu, devait en quelque sorte aboutir à des propositions concrètes quant au devenir des îles Mingan. Cela devait déboucher, à court terme, en principe, sur les moyens à prendre pour protéger ce beau et riche territoire de notre patrimoine écologique. Déjà, en province, parmi les groupes préoccupés par le sujet, l'opinion était acquise à l'idée d'un parc de conservation avec l'archipel Mingan.

Fin février dernier, le comité "mixte" s'amène à Havre-Saint-Pierre où il devait publiquement dévoiler le fameux "plan d'aménagement". Mais Havre-Saint-Pierre, lors de l'assemblée publique, par la voie de son porte-parole, refuse d'aller plus loin dans la démarche des fonctionnaires du comité! Plus question de niaiser sur des détails! On veut un projet sérieux de Québec qui impliquerait un plan d'ensemble et de prise en charge des îles Mingan. En somme, un plan comparable à celui de Parcs Canada. Par la suite la population pourra faire un choix!

Conservation globale et retombées économiques! Disposés pour ce faire que nous sommes à accepter les exigences et règlements propres à un parc national.

Qu'en est-il de ce fameux plan du Québec? Les trois quarts de l'archipel transformés en parc intermunicipal (ou!) administré par une société de gestion locale. Épouvantable comme perspective... Enfin! Et le reste du territoire (2/3 îles sur 23 que compte l'archipel) gardé à titre de parc de conservation! Lamentables donc que ces propositions dites gouvernementales (Québec).

On s'est finalement rendu compte de l'incohérence du Québec vis-à-vis l'ensemble du dossier Mingan (Québec n'est même pas intéressé à acheter l'archipel Mingan, une affaire de \$500.000, alors qu'il aura investi plus de \$2 millions en études et infrastructures reliés au domaine touristique des îles).

Ici l'opinion publique est maintenant nettement favorable au projet de Parcs Canada de créer un parc national avec l'ensemble des îles Mingan. Et ce pour deux raisons: Parcs Canada a fait la preuve ailleurs de sa capacité de protéger l'environnement. Parcs Canada dispose d'un plan de conservation propre à assurer la non-dégradation des îles Mingan. L'autre raison, et non la moindre, touche aux retombées économiques reliées à un parc national. Le gouvernement canadien est prêt à mettre à la disposition de Parcs Canada un montant de \$15 millions nécessaire à la mise en oeuvre du parc national de l'archipel Mingan.

Bernard LeBrun
Havre-Saint-Pierre

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Un sous-ministre dans l'eau bouillante

Le sous-ministre de l'Environnement Pierre Meunier s'est placé de façon inusitée sur la sellette cette semaine

propriation possible de ce terrain par le ministre. Ce terrain comporte un écosystème par-

de cabinet du ministre le 20 décembre et a rencontré à ce sujet M. Louis Bernard, secrétaire général de l'exécutif le 22 mars. Il lui a alors été conseillé de confier expressément ce dossier, à un autre sous-ministre. Ce qui fut fait le 28 mars, par une lettre adressée au sous-ministre Bernard Angers.

délicate et par ricochet le ministre et le ministre. Il a assuré l'Opposition que... si jamais il devait y avoir des négociations en vue d'une éventuelle acquisition par le ministre, ce dossier-là serait traité très ouvertement pour qu'aucun doute ne puisse persister dans l'esprit de qui que ce soit".

d'un mémoire sur le projet de réforme de la loi de la fonction publique.

sion en juin. Mais il semble peu probable qu'on y arrive d'ici là.

soient entendus lors de la commission parlementaire, qui étudiera le projet de loi. Au cours des travaux de la commission Bisailon qui a été le pré-lude à cette réforme, les syndicats, les cadres et plusieurs regroupements s'étaient fait entendre.

Taillon au poste de sous-ministre adjoint aux Affaires sociales. M. Taillon était jusqu'ici sous-ministre adjoint aux Travaux publics et à ce titre responsable du fameux programme de "productivité et de performance" PROSPER qui a fait jusqu'ici le bonheur du ministre mais aussi le malheur de quelques fonctionnaires.

publique depuis 1967 à titre de professionnel et de cadre supérieur. En 1976 et 1977, il a fait un détour vers un poste "politique" comme chef de cabinet du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement avant d'être nommé sous-ministre adjoint à ce ministère.

M. Taillon est ingénieur et détient une maîtrise en sciences économiques et un diplôme de l'ENAP.



LE MONDE DES FONCTIONNAIRES
ghislaine rheault

en révélant une affaire délicate qui risquait de "donner l'apparence d'un conflit d'intérêts".

Lors de l'étude des crédits de ce ministère M. Meunier a révélé qu'au moment de sa nomination le 6 décembre son père qui est propriétaire d'un terrain au bord de la rivière Richelieu avait eu des pourparlers avec le ministère au sujet de l'achat ou l'ex-

ticulier et une espèce rare de chênes bleus. Le ministère songe depuis deux ou trois ans à en faire une réserve écologique.

Le sous-ministre a révélé les démarches faites pour éviter non seulement d'être en conflit d'intérêts dans cette affaire mais également d'en donner "l'apparence". Il a dit avoir informé le chef

Le ministre Adrian Ouellette a admis qu'il était conscient que le sous-ministre se trouvait dans une situation

La loi s'en vient

Le Conseil des ministres sera saisi à sa prochaine réunion

POLITIQUE QUÉBÉCOISE

Un libéral rend publiques des évaluations qui étaient retenues

Le député libéral de Laurier, M. Christos Sirros, a pris sur lui de rendre publiques les évaluations des différents programmes de main-d'oeuvre et de sécurité du revenu, que le ministre Pierre Marois refuse de divulguer depuis une semaine. Hier, le premier ministre a refusé lui aussi de les rendre publiques, prétextant, comme M. Marois, qu'il ne s'agit que de "témoignages personnels" de fonctionnaires. L'affaire n'en restera vraisemblablement pas là puisque de nouvelles évaluations devaient être complétées le 1er avril et que M. Lévesque n'a pas voulu s'engager à les rendre publiques. Le député de Laurier a par ailleurs indiqué que toute la question des programmes de main-d'oeuvre et de sécurité du revenu ferait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale mercredi prochain. Le gouvernement qui a fait de la création d'emploi une absolue priorité, démontre une impatience évidente dès que l'efficacité de ses politiques à cet égard est mise en doute.

Garon et le moustique

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a eu l'occasion de donner un autre des "show" dont il a le secret, hier, quand le député de Nelligan, M. Clifford Lincoln, l'a accusé d'avoir accouché d'un "moustique" en annonçant des subventions de \$485,000 à trois coopératives de pêcheurs de la Gaspésie et de la Côte-Nord. M. Garon a répliqué que ces subventions représentaient 50 pour 100 de plus que ce qu'avaient demandé les pêcheurs et que des négociations étaient présentement en cours avec la Société de développement coopératif pour leur accorder un prêt de \$110,000, dont 90 pour 100 viendraient du gouvernement du Québec. "Tout ça est en train de se faire, a lancé le ministre à M. Lincoln. Que voulez-vous, vous n'êtes pas venu au monde grand comme vous l'êtes présentement!"

Le Manoir Richelieu

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, n'a pas voulu s'impliquer dans le conflit qui oppose le syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu (CSN) au nouveau gestionnaire de l'hôtel, la famille Dufour, de l'île aux Coudres. "Je ne voudrais pas faire de déclaration et finalement jeter de l'huile sur le feu" a déclaré M. Biron, hier, en réponse à une question du député libéral de Charlevoix, M. Raymond Mailloux. Le ministre a cependant indiqué qu'il était déjà entré en contact avec les représentants de la famille Dufour "pour les encourager à discuter très honnêtement avec les représentants de la CSN".

L'épargne-actions

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont calculé qu'il en coûterait environ \$15 millions au gouvernement québécois pour s'harmoniser avec le nouveau régime de placement en titres indexés dont le ministre fédéral Marc Lalonde a annoncé la création mardi. M. Jacques Parizeau annoncera sa décision à ce sujet lors de son discours sur le budget, le 10 mai.

Québec accepte le plan de mobilité

MONTREAL (d'après PC) — Le gouvernement du Québec a approuvé le plan de mobilité mis de l'avant par le comité de reclassement des employés de la Compagnie minière IOC à Schefferville, en vertu duquel ils pourront bénéficier d'une aide maximale de \$9,000 pour déménager dans une autre ville du pays.

Selon l'annonce faite hier par M. Pierre Marois, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le gouvernement québécois est prêt à participer au programme dans la mesure où le gouvernement fédéral et la compagnie s'y impliquent dans une proportion respective de 50 et de 25 pour 100.

Dans le cas de Schefferville, l'application de ce programme sera unique au pays parce que tous les ex-employés y seront éligibles, qu'ils trouvent ou non un emploi dans la nouvelle ville où ils veulent s'établir. Habituellement, ce type de subventions est conditionnel à l'obtention d'un travail.

AUBAINES EATON CANADA

25% à 33% de rabais!

Offrez-vous le confort durable des oreillers Empress Eaton

Standard... Prix courant Eaton 15.00

9.99



Peut-être votre vieil oreiller est-il fatigué et ne vous offre-t-il plus le bien-être recherché au moment de vous mettre au lit? Alors prenez note de nos prix réduits et procurez-vous un de nos confortables oreillers Empress Eaton. Voyez ces caractéristiques:

- Non-allergènes: ils sont remplis d'une épaisse bourre de polyester "Dacron" Dupont sans poussière et résistante à la moissure.
- Dessus attrayant en coton et polyester blanc à motif ton sur ton garni d'un liséré bleu pastel.

En plus de toutes ces caractéristiques intéressantes, le rabais appréciable en fait des achats encore plus avantageux. Alors, profitez-en pour remplacer tous les oreillers fatigués à la maison et au chalet. (260)

- De marque Eaton, cela signifie: testés et approuvés par le Bureau de recherches Eaton.
- Fabrication minutieuse selon nos directives strictes, c'est votre assurance d'un haut standard de qualité.

Standard...
Prix courant Eaton 15.00

9.99

ch.

25% de rabais!
Couvre-oreiller
Deluxe Eaton

Protégez vos oreillers avec ces housses en coton et polyester de qualité. La glissière permet de les enlever facilement pour le lavage. (263)

"Queen"...
Prix courant Eaton 17.00

11.99

ch.

Prix courant

	Eaton	ch.
Standard	7.98	5.98
"Queen"	8.98	6.73
"King"	9.98	7.48

"King"...
Prix courant Eaton 24.00

17.99

ch.

Plus que 2 jours
pour profiter de la
vente Trans-Canada

Hâtez-vous, des centaines de bons achats vous attendent! C'est la plus grande vente de la saison chez Eaton et nos magasins débordent d'aubaines pour vous, votre famille et votre foyer. Ne la manquez pas. La vente se termine le samedi 23 avril.

Eaton Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale. Rayon 336. Venez ou téléphonez 653-9331

GAGNEZ
un voyage à Paris pour 2 personnes
gracieuseté de

la Grande Foire de mai

Voyages Eaton **AIR FRANCE**

- 1 voyage pour 2 personnes aller-retour Montréal — Paris — Montréal en classe "Affaires" AIR FRANCE. Une valeur de 3 400\$, gracieuseté d'Air France.
- L'hébergement à Paris pour 7 nuits dans un hôtel de catégorie 4 étoiles comprenant chambre pour 2 personnes, petit déjeuner continental chaque matin à l'hôtel. Taxes et service inclus. Une valeur de 600\$ CAN. Gracieuseté de VOYAGES EATON.
- Les billets sont en vente chez Eaton de Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale les 21, 22 et 23 avril, aussi le 28, 29 et 30 avril. Le prix de vente du billet est de 1.00 ch. ou 12 billets pour 10.00.

Ce tirage est organisé au bénéfice de la Fondation du CHUL (Fondation Wilbrod-Bherer) de Sainte-Foy.

Notre standard téléphonique ouvre à 9 h 10

Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

EATON

La carte AMERICAN EXPRESS est acceptée chez Eaton pour les achats en personne.